

DIJON MÉTROPOLE

PROJET
MÉTRO-
POLITAIN

NOVEMBRE 2017



LES 24 COMMUNES DE DIJON MÉTROPOLE



AHUY
1 262 habitants



DIJON
157 182 habitants



NEULLY-LÈS-DIJON
1 851 habitants



BRESSEY-SUR-TILLE
842 habitants



FÉNAVY
1 604 habitants



OUGES
1 360 habitants



BRETENIÈRE
810 habitants



FLAVIGNEROT
167 habitants



PERRIGNY-LÈS-DIJON
1 652 habitants



CHENÔVE
14 200 habitants



FONTAINE-LÈS-DIJON
9 235 habitants



PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON
2 864 habitants



CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
10 695 habitants



HAUTEVILLE-LÈS-DIJON
1 262 habitants



QUETIGNY
10 083 habitants



CORCELLES-LES-MONTS
667 habitants



LONGVIC
9 188 habitants



SAINT-APOLLINAIRE
7 485 habitants



CRIMOLOIS
771 habitants



MAGNY-SUR-TILLE
866 habitants



SENNECEY-LÈS-DIJON
2 179 habitants



DAIX
1 490 habitants



MARSANNAY-LA-CÔTE
5 306 habitants



TALANT
11 366 habitants

(Source Insee pop. totale 1^{er} janvier 2017)

ÉDITORIAL 4

POURQUOI DEVENIR MÉTROPOLE ? 6

I. ÉTAT DES LIEUX 12

1. Un territoire agréable à vivre et facile d'accès 16

2. Une croissance démographique préservée 19

3. Une université inscrite dans un environnement entrepreneurial à renforcer 21

4. Créations d'entreprises : un enjeu majeur 23

5. Les filières clés : encore des gisements de valorisation 24

6. Le tourisme : des atouts pour retenir plus longtemps les visiteurs 28

7. Emploi : diversifier pour mieux résister 31

8. Culture : améliorer la visibilité et l'accessibilité d'une offre rayonnante 33

9. Sport : vers l'excellence pour tous 35

10. Coopérations territoriales : un levier à partager pour accélérer le développement 38

II. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 40

1. Renforcer nos identités urbaines pour dynamiser l'attractivité de la capitale 42

2. Développement économique : une métropole qui assume son rôle de chef de file 45

3. Dijon métropole, moteur des alliances territoriales 50

4. Innovation et mouvement : pour imaginer la ville de demain 55

5. Pour une gouvernance renouvelée et fédératrice 57

III. PLAN D' ACTIONS 58

1. L'attractivité de la capitale : la ville en projets 60

2. La métropole écologique : alimentation, énergie, eau, biodiversité, air 62

3. La métropole des savoirs : université, formation et start-up 64

4. La métropole sociale et solidaire 66

5. De nouvelles coopérations avec la région Bourgogne-Franche-Comté 68

6. Filière industries agro-alimentaires 69

7. Filière santé 70

8. Filière tourisme 71

9. Filière numérique 73

10. Alliances territoriales 74

11. Rayonnement culturel et sportif 75

12. Une gouvernance renouvelée et fédératrice 77

ANNEXES 78

1. Projet métropolitain : liste des actions 80

2. Liste & définitions des acronymes 83



UN GRAND PROJET POUR NOTRE MÉTROPOLE

Dijon métropole, capitale épicerie de la région Bourgogne-Franche-Comté, métropole à taille humaine ; Dijon, métropole viticole et gourmande ; Dijon, métropole universitaire et économique, solidaire, culturelle et sportive ; Dijon, métropole à haute qualité environnementale, qui fédère 24 communes liées dans une communauté de destin, dont l'ambition et la dynamique reposent sur l'histoire, la géographie et la volonté des hommes et des femmes qui la façonnent.

Rien n'est le fruit du hasard. Au cœur du triangle Paris-Lyon-Strasbourg, parmi les grands territoires urbains de France, Dijon métropole, autrefois belle endormie, joue désormais une partition audacieuse et rayonnante.

Pas à pas, projet après projet, nous avons construit et beaucoup investi – plus d'un milliard d'euros en 15 ans – pour créer des équipements indispensables aux habitants, pour rendre notre métropole douce à vivre. La transformation est en cours, ce projet métropolitain en atteste. Il est désormais le guide de notre réflexion et de notre action et traduit notre volonté d'un développement harmonieux, porté en commun.

Être métropole aujourd'hui, c'est plus d'efficacité pour le service public et de cohérence d'action sur un même territoire, par le regroupement de compétences au sein d'une même collectivité, en particulier dans les domaines économique et social.

Être métropole, c'est construire les interactions solides dont nous avons tous à gagner avec nos collectivités-partenaires : département, région, mais aussi les communes et communautés de communes qui forment l'aire urbaine de Dijon et dessinent un bassin d'emploi de plus de 430 000 habitants.

Être métropole, c'est assumer les grandes fonctions liées au développement et à la croissance que les Lois MAPTAM et NOTRE ont données à nos territoires, conjointement avec les régions, dans une perspective de solidarité, d'alliances et de réciprocité avec les territoires ruraux qui nous entourent. À cet égard, nous n'avons pas attendu d'être métropole pour tisser des liens de solidarité avec les collectivités voisines.

D'ores et déjà, par exemple, nous traitons les déchets de plus de 70% des habitants de la Côte-d'Or, la préservation et la protection de la ressource en eau nous conduit à des échanges et des liens bien au-delà de notre métropole, nos grands équipements culturels, hospitaliers, universitaires ont une force d'attraction qui porte loin et dépasse le cadre régional.

Dijon métropole, c'est aujourd'hui une perspective supplémentaire d'attractivité, de rayonnement et de solidarité, davantage encore tournée vers l'extérieur. Dans mon esprit, Dijon métropole, ça n'est pas un rôle hégémonique mais fédérateur.

Bien sûr, la question des moyens est dans l'esprit de tous les élus responsables que nous sommes, quelle que soit la taille de nos collectivités, et les incertitudes pour l'avenir existent. Mais elles ne doivent ni brider notre ambition, ni nous empêcher d'agir.

De Flavignerot à Dijon, notre métropole est riche d'une diversité remarquable, porteuse d'un développement de qualité. Nous avons avec nous des acteurs économiques, sociaux, culturels, tous extrêmement engagés et actifs. La force d'un territoire, c'est lorsque tous ses acteurs se complètent, se stimulent les uns les autres et travaillent la main dans la main. Ce projet métropolitain exprime notre volonté de les entraîner et de les soutenir. Une métropole à taille humaine, c'est un territoire au sein duquel chacun a sa place et partage une ambition, celle de la réussite et du bien-vivre ensemble, et qui table sur l'intelligence collective. C'est une chance pour notre département et notre région !

François Rebsamen
Maire de Dijon
Président de Dijon métropole
Ancien ministre



POURQUOI DEVENIR MÉTROPOLE ?

Paris

Strasbourg



Lyon

- Aire urbaine de Dijon
- Département de la Côte-d'Or
- Région Bourgogne-Franche-Comté

Beaucoup d'études le démontrent : la création de richesses économiques, culturelles et sociales, le développement global des sociétés se réalisent aujourd'hui, mondialement, prioritairement, dans des ensembles urbains importants, élargis et ouverts qui concentrent des moyens, des hommes, des savoirs, la gouvernance, des réseaux... C'est ce que l'on nomme la métropolisation. Ces ensembles urbains, nommés «métropoles», représentent ainsi des entités humaines de tout premier plan qui ont pris, petit à petit, une place essentielle dans le jeu des pouvoirs territoriaux.

La puissance de ce développement, la diversité de celui-ci, sa transversalité, ses enjeux de redistribution amènent bien sûr les responsables politiques de ces ensembles à revendiquer et à élargir leurs points de vue, leurs compétences et leurs pouvoirs dans de nouveaux domaines.

Ce phénomène impacte aussi le modèle de développement territorial français et européen. Depuis plusieurs années, les plus grandes agglomérations françaises revendiquent cette reconnaissance et cet élargissement de leurs capacités à se projeter, à faire, à animer et à gérer. Elles considèrent qu'en l'état de leur statut (communauté urbaine en général), elles ne peuvent répondre aux enjeux de cette métropolisation, de concurrence territoriale européenne (voire mondiale pour Paris) et de performances de leur propre développement. L'État, au travers de France Stratégie, partage cette vision.

Elles ont ainsi su faire prévaloir ce point de vue dans le cadre des réformes territoriales de 2010 et 2014 (Loi MAPTAM) et faire aboutir la création d'un nouveau statut pour les grands établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), responsables de territoires. Ce nouveau statut a été appelé MÉTROPOLE. Il ne modifie pas fondamentalement aujourd'hui le statut de communauté urbaine, mais ouvre clairement la voie à la mise en œuvre d'un dialogue rééquilibré avec les échelons territoriaux dits supérieurs, à savoir la région et le département, sur des compétences «historiques» de ceux-ci : l'économie et le social. L'État peut aussi être concerné. Ce nouveau statut n'appelle donc pas à une révision des transferts de compétences en interne de l'EPCI «urbi» (même s'il peut en être l'occasion), mais il oblige la métropole à un regard élargi sur l'ensemble du territoire impacté par son propre développement «orbi».

Un nouveau statut d'EPCI existe donc, construit pour une meilleure performance des grands territoires urbains responsables, celle-ci devant s'opérer bien sûr dans une perspective de développement durable. Le couple métropole-région est au cœur de cette réforme et conçu comme le réacteur du développement territorial.



Le mouvement de métropolisation est, à des degrés divers, déjà présent dans toutes les grandes régions de France. Dijon en est la principale porte d'entrée en Bourgogne-Franche-Comté.

L'idée que toutes les nouvelles régions puissent donc bénéficier, en particulier pour leur capitale, de cet atout complémentaire s'est tardivement mais justement exprimée.

Dijon l'a fait avec rapidité et a obtenu gain de cause auprès du gouvernement et de la représentation nationale. Le territoire régional dispose donc aujourd'hui, avec Dijon métropole, d'un réel atout complémentaire qui doit bénéficier à l'agglomération mais aussi à la région, au département et aux EPCI désireux de s'inscrire dans cette dynamique. Dijon métropole entend en être le moteur. À nous tous de la construire ensemble.

QUEL EST LE SENS RÉEL DE CETTE ÉVOLUTION STATUTAIRE ?

L'évolution du statut peut paraître modeste. En résumé : partage partiel avec la région de la compétence «économie» et prise de compétences négociables dans une partie du champ social du département.

Pour autant, ceci confère aux métropoles une ouverture considérable sur des compétences majeures qui leur étaient, jusqu'à présent, peu ou pas accessibles. Cela les positionne pour la première fois à égalité des échelons territoriaux «supérieurs» pour ce qui concerne leur territoire mais aussi leur périmètre d'influence.

Au-delà du statut lui-même, se profile un changement profond de perspective :

- être métropole, c'est donc pouvoir s'emparer globalement, pleinement et activement de son développement et de son futur. C'est en être le moteur ;
- être métropole, c'est aussi être un des rouages essentiels et un accélérateur du et des développements régionaux ;
- être métropole, c'est aussi l'occasion tout à fait nouvelle de traiter, en cohérence et en proximité de l'habitant, des questions économiques, sociales et de services urbains.

Notre volonté, notre démarche et notre projet s'inscrivent dans ces perspectives que nous souhaitons utiles au territoire le plus large possible.

COMMENT S'INSCRIRE CONCRÈTEMENT DANS CETTE TRAJECTOIRE PROMETTEUSE AUJOURD'HUI ?

Les constats et propositions, ci-après, sont le résultat de nombreuses lectures et entretiens d'experts (par exemple, France Stratégie et France Urbaine), de benchmark en direct (Nancy, Rennes, Brest et Nantes) mais aussi élargi (CDC et Waveston), d'analyses statistiques (INSEE), de rencontres avec des responsables économiques et institutionnels du territoire, mais aussi d'une large sollicitation de l'ensemble des services de la métropole.

Un premier constat impose la perspective de deux échéances : celle, bien sûr, du moyen et du long terme afin que les dynamiques et les changements engagés portent leurs fruits dans une structuration durable du territoire. C'est l'esprit même d'une évolution : agir sur le long terme. Mais s'imposent aussi des échéances de très court terme.

Avec le département de la Côte-d'Or, les discussions sont déjà bien avancées en vue de définir les modalités de transfert des compétences sociales autorisées par le législateur.

Cette transformation en métropole va aussi s'accompagner d'un «contrat de métropole» avec la région, pour lequel les discussions sont elles aussi largement engagées.

Un contrat «métropolitain d'innovation» avec l'État doit aussi nous aider, ainsi qu'il a été fait avec les autres métropoles.

Ces deux contrats s'inscrivent sur la même période 2018-2021.

Est proposé par ailleurs un autre type de contrat, le contrat de réciprocité, qui sera évoqué plus loin dans les orientations.

Le deuxième constat porte sur les contenus.

Au travers des contrats métropolitains d'innovation, l'État porte très fortement le volet «excellence économique et innovation» et la construction des «alliances territoriales» comme étant structurantes et prioritaires. Pour autant, l'ensemble des benchmarks montre que ce que les métropoles déjà en route considèrent comme composants de leur démarche métropolitaine s'inscrit dans un champ bien plus large de préoccupations et de compétences. Les dimensions sociales, environnementales, citoyennes, culturelles, par exemple, sont mobilisées dans ces démarches.



Il convient de noter que la mobilisation des services et des élus de Dijon métropole, au travers de contributions, conduit à la même conclusion : celle d'une appétence à une métropole riche de contenus et d'innovations. L'identité de chaque démarche territoriale prévaut en amont de toute contractualisation et de toute négociation sur les transferts de compétences. Et c'est donc bien à notre identité que les propositions et orientations présentées ci-après s'attachent.

Troisième constat, la métropole ne part pas de rien, loin s'en faut. Le Grand Dijon a adopté son projet de territoire le 22 décembre 2016.

Celui-ci portait déjà en lui la trajectoire métropolitaine, particulièrement au travers de l'expression de ses trois ambitions : le développement global, le rayonnement et l'ouverture vers une gouvernance élargie.

Le projet de territoire constitue ainsi le socle, le terreau de la démarche métropolitaine. Celle-ci doit en préciser, en prioriser, en dynamiser certains volets, voire les compléter si nécessaire. C'est ainsi que se sont construits la démarche et le projet métropolitain.

Parmi les différents volets et propositions, un certain nombre va composer les trois contrats évoqués ci-dessus et s'inscrire ainsi dans un processus de réalisation de court terme.

D'autres constitueront les bases des discussions pour les transferts de compétences à intervenir avec le département.

D'autres s'inscriront simplement dans le temps de l'action de l'EPCI.

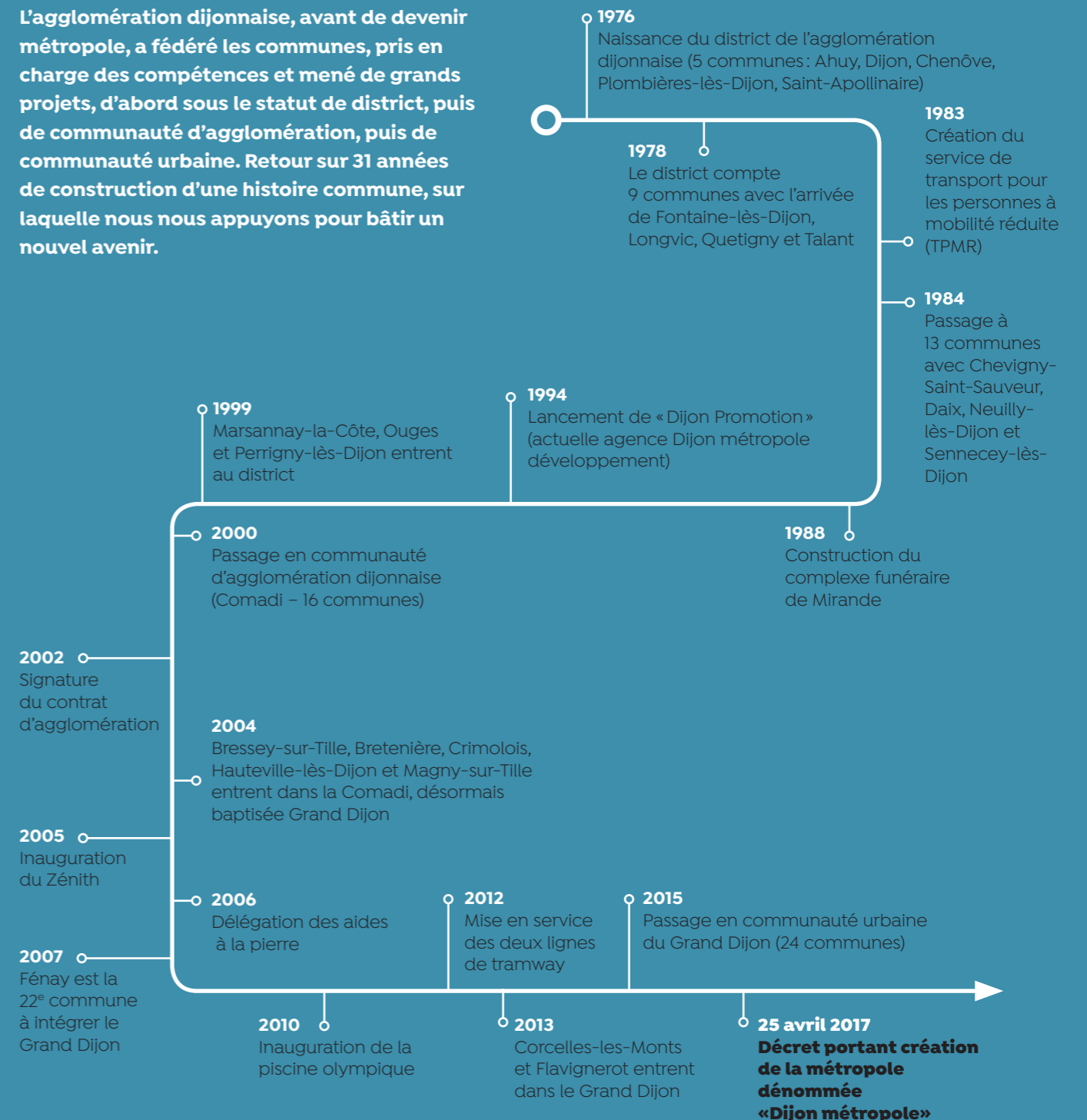
D'autres, enfin, s'inscrivent dès maintenant au titre de l'action quotidienne et interne de la métropole, sans aide particulière.



Le Grand Dijon devient une métropole. Session extraordinaire du Grand Dijon, le 6 mars 2017, pour le lancement de la procédure qui validera la transformation de la communauté urbaine en métropole. Le passage de Dijon en statut de métropole avait été promulgué au Journal officiel quelques jours plus tôt.

DU DISTRICT À LA MÉTROPOLE

L'agglomération dijonnaise, avant de devenir métropole, a fédéré les communes, pris en charge des compétences et mené de grands projets, d'abord sous le statut de district, puis de communauté d'agglomération, puis de communauté urbaine. Retour sur 31 années de construction d'une histoire commune, sur laquelle nous nous appuyons pour bâtir un nouvel avenir.



I. ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

La démarche s'est construite à partir d'un état des lieux, puis de la définition d'orientations stratégiques et, enfin, de propositions d'actions caractérisées par leur nature très diverse et leur évolution constante, organisées dans un plan d'actions. La présentation du projet métropolitain reprend cette construction.

Cet état des lieux, ciblé sur les enjeux métropolitains, révèle une capitale qui a su se hisser à un niveau reconnu d'accueil, d'écologie et d'agrément de vie, même si son offre touristique d'excellente qualité peut s'amplifier.

Dijon apparaît néanmoins comme implantée au cœur de territoires caractérisés par une démographie et une économie où les marges de progression existent encore. L'emploi continue d'y progresser, surtout grâce à l'économie résidentielle.

Les contraintes objectives jouent certes leur rôle, mais il semble aussi qu'il faille chercher des explications du côté d'une culture d'entreprise et d'une pratique du « collectif » en retrait de ce que manifestent d'autres territoires plus entreprenants.

Les organisations d'animation de certaines filières (par exemple, Vitagora pour les industries agro-alimentaires) ont permis des avancées qu'il semble aujourd'hui possible de dynamiser.

- 1 • un territoire agréable à vivre et facile d'accès
- 2 • une croissance démographique préservée
- 3 • une université inscrite dans un environnement entrepreneurial à renforcer
- 4 • créations d'entreprises: un enjeu majeur
- 5 • les filières clés: encore des gisements de valorisation
- 6 • le tourisme: des atouts pour retenir plus longtemps les visiteurs
- 7 • emploi: diversifier pour mieux résister
- 8 • culture: améliorer la visibilité et l'accessibilité d'une offre rayonnante
- 9 • sport: vers l'excellence pour tous
- 10 • coopérations territoriales: un levier à partager pour accélérer le développement



DIJON MÉTROPOLITAIN EN UN COUP D'ŒIL

Illustration extraite du projet de territoire adopté par les élus en décembre 2016

Principaux équipements, aménagements ou infrastructures financés ou cofinancés par Dijon métropole

Équipements communaux ayant bénéficié du fonds de concours

- Salle de gymnastique
- Piscine
- Terrain de foot synthétique
- Médiathèque
- Cabinet médical
- Salle multifonctionnelle
- Dojo
- Terrains de foot
- Skate parc
- Gymnase Santana
- Salle multisports
- Terrains de foot
- Médiathèque
- Équipement sportif
- Salle d'escrime
- Tennis couverts
- Tennis
- Coséc
- Gymnase Pecqueux-Rolland
- Plateforme multisports
- Skate parc
- Terrain de foot
- Dojo
- Piscine
- Médiathèque
- Aire multisports
- Plateforme multisports
- Bibliothèque
- Médiathèque
- Salle de lutte
- Salle multiservices
- Salle multiservices
- Gymnase Chambellan
- Salle d'escalade
- Terrain de foot des Poussots
- La Minoterie
- Terrains de foot de l'université
- Salle de spectacle des Tanneries
- Salle de spectacle La Vapeur
- Salle de spectacle Le Cèdre



1

UN TERRITOIRE AGRÉABLE À VIVRE ET FACILE D'ACCÈS



Dijon métropole se situe au carrefour des grandes infrastructures reliant Paris à Lyon et Marseille, et de celles reliant l'Espagne à l'Allemagne.

Le réseau autoroutier de Bourgogne-Franche-Comté, d'une longueur de 878 km, irrigue relativement bien la région et dessert directement Dijon.

Le réseau ferroviaire est composé de 442 km de Lignes à Grande Vitesse (LGV) et de 2 181 km de lignes classiques. L'axe principal Paris-Lyon-Marseille a été récemment complété par la LGV Rhin-Rhône, favorisant ainsi une accessibilité accrue entre les grandes agglomérations régionales et la capitale parisienne. Néanmoins, plusieurs sujets restent d'actualité concernant les lignes TGV, l'amélioration des fréquences sur la liaison Nancy-Dijon, la perturbation par le fret de la ligne voyageurs à l'ouest de Dijon.

Concernant l'accès aux transports aériens, le territoire régional n'abrite pas d'aéroport international structurant mais bénéficie d'une position centrale et d'accès facilités aux grands aéroports localisés en périphérie (Paris, Bâle, Genève, Lyon...). La région dispose toutefois de deux aéroports : Dijon-Bourgogne pour les affaires et Dole-Jura pour le tourisme. Dijon a été lauréate, à maintes reprises, des classements nationaux réalisés par la presse au titre de la qualité de vie. On y relève notamment de nombreuses caractéristiques illustrant sa vocation de métropole du développement durable :

- dès 2003, l'engagement «écologique» a été pris lors de la signature de son contrat d'agglomération avec, par exemple, la mise en œuvre d'une trame verte et bleue, la création d'un espace dédié au développement durable (Latitude 21) ou, au travers du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), la maîtrise de l'étalement urbain et la protection des espaces agricoles ;
- une offre de logements privés et sociaux accessibles, un réseau de transports en commun parmi les plus performants, les plus efficaces et les moins chers de France ;
- une collectivité qui a su s'engager résolument dans la transition énergétique et écologique en développant, dès 2009, le soutien au programme «bâtiment basse consommation» (BBC) dans le neuf et la réhabilitation des parcs sociaux anciens – plus de 5 500 logements dont 2 200 logements à loyer modéré réalisés entre 2010 et 2014.

DIJON MÉTROPOLE AU TOP

Dijon est l'une des
13 capitales
régionales et l'une des
22 métropoles
françaises.

N°1 des villes françaises
pour leur **VIE CULTURELLE**
Arte, mars 2014.

N°3 des **GRANDES VILLES**
françaises pour **l'emploi**
et le **logement**.
Europe 1, octobre 2017

N°1 des villes françaises
pour **LA QUALITÉ DE L'AIR**
(au regard du taux de
particules fines).
*Institut national de veille sanitaire,
janvier 2015*

Cit'ergie : Dijon
métropole est labellisée
depuis 2015 pour son
engagement contre
le **RÉCHAUFFEMENT**
CLIMATIQUE.

N°1 des villes
FRANÇAISES
où il fait bon vivre.
RTL, février 2014





Un patrimoine exceptionnel

Labellisée «Ville d'art et d'histoire», inscrite pour son secteur sauvegardé, l'un des plus grands de France avec 97 hectares, au Patrimoine mondial de l'Unesco au titre des Climats du vignoble de Bourgogne, Dijon attire chaque année de nombreux touristes français et étrangers. Dotée d'un patrimoine extraordinaire, elle est depuis longtemps un haut lieu de la culture, de l'art et de l'histoire française : en témoigne le somptueux palais des ducs et des États de Bourgogne, la tour Philippe le Bon, les quelque 70 hôtels particuliers les abbayes, paroisses et cathédrales, fondement d'un patrimoine religieux important et bien conservé...

Illustration : Vue de Dijon depuis la Tour Philippe Le Bon

C'est également une volonté constante dans les politiques publiques de Dijon métropole de maîtriser l'amplitude des inégalités sociales qui minent le bien-vivre ensemble.

Sur cet aspect particulier, le Grand Dijon a mis en œuvre, dès 2003, une politique volontariste pour faire de la communauté un territoire solidaire. Pour atteindre cet objectif, il s'est engagé à agir sur deux thèmes à fort effet levier, l'urbain et l'emploi-insertion, et a lancé simultanément deux grandes politiques :

- une rénovation urbaine des quartiers ambitieuse (400 M€) pour six quartiers appartenant aux cinq communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant ;
- la création d'une charte d'insertion dans les marchés publics et la réservation de 10% des heures travaillées à des personnes sans emploi. Celle-ci a été poursuivie par la création d'une Maison de l'emploi et de la formation en 2006, destinée à rayonner sur tout le bassin d'emploi dijonnais et non sur le seul périmètre de la communauté.

La métropole doit poursuivre ces politiques et s'interroger sur les exigences nouvelles créées par son nouveau statut et sa fonction de capitale, notamment dans les domaines des services urbains, de la valorisation des sites majeurs, de sa qualité d'accueil, des services à la population, des mobilités, de l'animation de son patrimoine culturel et muséal, et de son marketing territorial.



Des villes et des villages

Dans toute l'agglomération, lavoirs, chapelles, fontaines, maisons anciennes, forts racontent la longue histoire des 24 communes de Dijon métropole. Ce petit patrimoine, fait le charme de nos villages et de nos quartiers. Il mérite un entretien continu. Il contribue au développement du tourisme sur le territoire.

Illustration : L'église Saint-Bernard de Fontaine-lès-Dijon

2

UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE PRÉSERVÉE

Globalement, les huit départements de la région BFC connaissent une croissance démographique de +0,2% par an entre 2007 et 2012. Mais les résultats sont contrastés et varient de -0,4% pour la Nièvre à +0,5% pour le Doubs. Le département de la Côte-d'Or s'établit à +0,3%.

Avec +2,3% de croissance démographique entre 2007 et 2014, Dijon métropole s'inscrit avec Strasbourg parmi les rares agglomérations qui gagnent encore des habitants dans l'Est français. Reims, Metz, Nancy et Montbéliard en perdent entre 0,1 et 0,4%. Mais il s'agit en réalité pour ces agglomérations d'un déficit d'attractivité résidentielle de l'EPCI, généralement compensé par la dynamique démographique de la couronne périurbaine, c'est-à-dire d'une redistribution spatiale de la croissance de la population.

Depuis 2007, le solde démographique positif de Dijon métropole est largement porté par les naissances qui témoignent de sa vitalité familiale.

Le solde migratoire s'est légèrement amélioré récemment. L'amélioration est moins due à une augmentation des arrivants qu'à un ralentissement des départs. Les arrivants semblent être surtout des étudiants qui rejoignent l'agglomération après avoir passé le bac et qui alimentent la tranche 18/25 ans. Les partants seraient surtout des personnes de la tranche 30/40 ans qui opteraient pour le périurbain, souvent à l'occasion d'une primo-accession. Sous l'effet du vieillissement, la proportion d'actifs tend à diminuer dans l'agglomération.

Entre 2008 et 2013, elle est passée de 48,5% à 47,8% de la population totale.

La population active a enregistré, pendant cette période, une augmentation de 2 700 actifs dans l'aire urbaine. Une étude confiée à l'INSEE permettra prochainement d'y voir plus clair dans ces flux entre Dijon, l'agglomération et l'aire urbaine.

Une tendance similaire semble se dessiner au niveau des emplois : l'INSEE constate pour la même période que des emplois nouveaux se créent de plus en plus dans l'aire urbaine hors agglomération. La métropole, même si elle s'est engagée fortement lors de l'élaboration de son SCoT à lutter contre l'étalement urbain, n'a pas échappé, comme nombre d'autres agglomérations, à ce phénomène national de grignotage des espaces agricoles et naturels par l'urbanisation. Cette tendance ne pourra être maîtrisée sans développer des accords avec les territoires périphériques de la métropole.



3

UNE UNIVERSITÉ INSCRITE DANS UN ENVIRONNEMENT ENTREPRENEURIAL À RENFORCER

CHIFFRES CLÉS



24 communes

240 kilomètres carrés
1060 habitants au kilomètre carré



431 420

population de la zone
d'emploi
(Insee, 2014)



382 590

population de l'aire
urbaine
(Insee, 2014)



Région

Bourgogne-Franche-Comté

+0,2% de croissance démographique
par an, entre 2007 et 2012

-0,4% pour la Nièvre

+0,5% pour le Doubs

+0,3% pour la Côte-d'Or



Dijon métropole

+2,3% de croissance
démographique, entre 2007 et 2014

Une des rares agglomérations du
Grand Est à gagner des habitants.

La France comptait 2 560 000 étudiants à la rentrée 2015/2016. 79% des lycéens vont dans l'enseignement supérieur. Le nombre devrait encore croître pour s'établir en 2024 à 2,8 millions d'étudiants. Cette évolution est à rapprocher d'un autre chiffre, celui du nombre d'étudiants à l'échelle mondiale qui devrait atteindre la même année 400 millions contre 150 millions en 2000.

La région BFC compte au total environ 77 500 étudiants (3% des effectifs nationaux). Dijon concentre 43% des effectifs régionaux et Besançon 28%.

Pour l'année 2016-2017, Dijon métropole comptait 33 965 étudiants. Notre territoire est riche de filières d'enseignement supérieur grâce aux cursus universitaires et aux écoles d'ingénieurs, AgroSup, Sciences Po, l'École nationale supérieure d'art (ENSA) spécialisée dans la filière design...

L'université de Bourgogne (uB), lors de la rentrée 2016, a accueilli 26 471 étudiants dont 60% sont originaires de la Bourgogne. Elle intègre huit unités de formation et de recherche (UFR), trois Instituts universitaires de technologie (IUT), un Institut de la vigne et du vin, deux écoles d'ingénieurs, vingt-neuf laboratoires de recherches dont 50% en UMR avec des organismes de recherche (INRA, INSERM, CNRS, CEA), six écoles doctorales.

Certaines formations réputées porteuses manquent cependant à Dijon : ingénieur dans différentes spécialités, dentaire, architecture, vétérinaire...



© Thierry Clarté

Trait d'union entre le campus et le pôle recherche & santé
Hier, Erasme n'était qu'un immense parking. Aujourd'hui, c'est une esplanade végétalisée et arborée où il fait bon flâner, largement piétonne. Un espace public où, pour tout moyen de transport, on ne croise plus que des tramways et des vélos. Un lieu apaisé dans la ville, jalonné d'œuvres d'art contemporain, trait d'union entre les différentes facultés et le nouvel hôpital François-Mitterrand. La colonne vertébrale d'un véritable campus à haute qualité de vie. L'esplanade Erasme, baptisée « René-Berthaut » pour sa partie nord entre la rue de Sully et le CHU, est devenue un lieu le long duquel s'alignent quelques-uns des établissements (facultés, AgroSup, CHU, Centre Georges-François-Leclerc, Inra, Irteess...) qui font l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire métropolitain.



Dans le Grand Est, les universités se situent en bonne place. Les deux universités de Dijon et Besançon cumulent plus de 50 000 étudiants, nombre parfaitement comparable à celui des deux universités de Lorraine (45 000 étudiants) et de Strasbourg (55 000 étudiants) résultant elles-mêmes de fusions. Dans le dernier palmarès des universités, Dijon se classe à la 18^e place pour la réussite de la licence en 3 ans, devant Besançon située à la 22^e place des 43 villes étudiantes. Fait particulièrement notable, l'université de Bourgogne fait son entrée dans la liste complémentaire du classement de Shanghai, sur lequel ne figure qu'une dizaine d'universités françaises.

Dans la région, la recherche est assurée à hauteur de 78% par les entreprises privées. La recherche publique est assurée par les universités de Bourgogne-Franche-Comté et les établissements à caractère scientifique et technologique (CNRS, INRA).

Quoique relativement faibles, les dépenses publiques de recherche y ont progressé entre 2007 et 2012 plus vite que la moyenne nationale. Parmi les 15 métropoles analysées dans l'étude Observ'agglo, Dijon se classe avant-dernière pour le nombre de doctorants, à égalité avec Rouen et devant Brest.

Le nombre d'étudiants en master s'engageant dans un cursus doctorant se situe entre 8 et 10% (10 à 18% dans les métropoles plus importantes).

Cette question présente manifestement un véritable caractère stratégique pour l'avenir.

**Près de 34 000
étudiants**

dans la métropole. Université de Bourgogne, Sciences Po, AgroSup, École nationale Supérieure d'art, École Supérieure de Musique, Burgundy School of Business et bien d'autres...

N°4

des grandes villes où il fait bon étudier.

L'Étudiant, septembre 2017



4

CRÉATIONS D'ENTREPRISES UN ENJEU MAJEUR

On retrouve des constats quasi similaires du côté des créations d'entreprises. La création des entreprises et leur survie constituent un enjeu majeur pour l'avenir et le développement de la métropole.

De 2012 à 2014, période de forte crise économique, il s'est créé environ 1 800 entreprises par an au sein du Grand Dijon. La tendance est à la baisse. Sur la période 2009-2011, le chiffre dépassait légèrement 2 000 par an. Cette tendance s'est favorablement inversée depuis 2014. Dans le même temps, il en disparaissait un peu plus de 200 par an.

Il est intéressant de faire des comparaisons rapportées à la population.

Montpellier, la référence en la matière devant Lyon, crée chaque année 137 entreprises pour 10 000 habitants et en perd 14, soit un solde de 123.

Le Grand Dijon en crée 71 et en perd 9, soit un solde de 62. Néanmoins, au sein des EPCI de moins de 300 000 habitants, la performance de Dijon est la meilleure.

Trois leviers d'action peuvent être proposés pour encourager le dynamisme des créations :

- préparation culturelle des doctorants sur la réalité du monde économique et des entreprises ;
- meilleure communication des start-up sur leurs offres, actuellement insuffisante faute de moyens ;
- adaptation des solutions immobilières proposées aux start-up, alors que la capacité financière des créateurs est très faible pendant leurs premières années d'existence.



3000 emplois au parc Valmy

Lancée au début des années 2000, la commercialisation de la zone d'activités de Valmy a connu un succès rapide. Les deux premières tranches sont achevées. La troisième, baptisée écopôle Valmy, est engagée et comptera à elle seule 130 000 mètres carrés de bureaux, dans un quartier d'affaires modèle imaginé par l'urbaniste Michel Guthmann. À terme et au total, Valmy totalisera, sur 60 hectares, 300 000 mètres carrés de bureaux et 3000 emplois.



Du nouveau à l'Est

Ces prochaines années, une partie de l'avenir économique de la métropole se jouera dans l'écoparc Dijon-Bourgogne. Cette zone d'activités de 160 hectares, située entre Quetigny et Saint-Apollinaire, accueillera des entreprises tertiaires et industrielles de toutes tailles. Les deux premiers projets d'implantation ont été signés au printemps 2017. Le développement économique et la création d'emplois passent par le fléchage de terrains dédiés à l'accueil des entreprises.



5

LES FILIÈRES CLÉS ENCORE DES GISEMENTS DE VALORISATION

Au niveau régional (Bourgogne-Franche-Comté), quatre secteurs concentrent 60% des emplois industriels : la métallurgie, la fabrication de matériels de transport, l'industrie agro-alimentaire (IAA) et la fabrication de produits en caoutchouc et plastique.

Pour Dijon métropole, c'est le secteur des IAA qui constitue la première filière en termes d'emplois. Il est adossé à une agriculture régionale performante. Pourtant, ses résultats restent en demi-teinte.



Le vin de la métropole

Novembre 2013 : événement dans le monde viticole, avec le rachat, par Dijon métropole, du domaine agricole de La Cras, soit 160 hectares préservés de l'urbanisation dont 8,5 hectares de vignes confiées au jeune viticulteur Marc Soyard. Vignes, vergers, forêt des enfants, truffière, ruches : La Cras a vocation à devenir la vitrine de l'agriculture périurbaine et de la biodiversité sur le territoire d'une agglomération qui fait figure de référence écologique en France.

A | AGRICULTURE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, UN SECTEUR FORTEMENT CRÉATEUR DE VALEUR AJOUTÉE

La Bourgogne-Franche-Comté est une région agricole : avec 4% des emplois relevant de l'agriculture en 2012, elle occupe le 4^e rang des régions françaises derrière la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, la Bretagne et les Pays de la Loire.

Valorisée à l'export (céréales, broutards charolais) ou positionnée sur des filières d'excellence (vins et volailles de Bresse), la production régionale est créatrice de valeur ajoutée et classe la région au 2^e rang, juste derrière l'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente.

Les territoires sont relativement spécialisés : grandes cultures sur les plateaux et les vallées du centre et de l'ouest de la région, élevage bovin pour la viande au sud-ouest, élevage pour la production laitière dans le Doubs et le Jura.

La viticulture n'occupe que 1% du territoire mais pèse fortement dans l'économie agricole régionale.

Elle représente 30% de la valorisation monétaire de la production agricole régionale.

L'agriculture biologique continue sa progression, à un rythme toutefois inférieur à la moyenne française. En 2014, les surfaces cultivées en agriculture biologique (y compris les terres en conversion) occupent 3,5% de la surface agricole utile contre 4,5% en France métropolitaine.

L'emploi agricole a par nature un poids important dans les zones les moins densément peuplées de la région, contribuant à maintenir de l'activité dans ces territoires. Il est estimé à environ 41 000 emplois en équivalent temps plein (ETP) dont 29 000 exploitants et co-exploitants et 12 000 autres actifs (les 3/4 salariés).

La récolte commercialisée de bois place la région Bourgogne-Franche-Comté au 4^e rang en France métropolitaine. En 2012, près de 6 000 établissements, le plus souvent implantés en milieu rural, au plus proche de la ressource, interviennent dans le secteur de la sylviculture et de l'exploitation forestière. La récolte de bois-énergie à des fins commerciales progresse d'année en année et présente un fort potentiel de développement pour la filière régionale.

À noter toutefois que l'agriculture régionale n'échappe pas à l'utilisation des pesticides qui contribuent à altérer la qualité de l'eau. Les agriculteurs semblent sensibles à ces problématiques et désireux d'anticiper d'éventuels durcissements réglementaires.



De la chaleur sous nos rues

Dijon métropole gère deux réseaux de chaleur : l'un, à l'Ouest, exploité par Sodien, dessert le quartier du Mail à Chenôve et celui de la Fontaine d'Ouche à Dijon ; l'autre, à l'Est, exploité par Dijon Énergies, Quetigny et de nombreux autres quartiers de Dijon. Les deux réseaux sont approvisionnés à 70% par des énergies renouvelables : unité de récupération de la chaleur de l'usine d'incinération et deux chaufferies biomasse, aux Péjoces et aux Valendons. L'agglomération propose ainsi une chaleur bon marché et écologique.





Goût, nutrition, santé

Dijon métropole a initié la création de Vitagora, pôle de compétitivité reconnu dans les domaines du goût, de la nutrition et de la santé et d'AgrOnov, technopôle agro-environnemental unique en son genre, situé à Bretenière. Ces clusters fédèrent entreprises, laboratoires et centres d'enseignement supérieur. Ils accompagnent des projets innovants qui positionnent la métropole comme un haut-lieu de la recherche et de l'entrepreneuriat dans le domaine alimentaire.

B | L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE, UN SECTEUR SUSCEPTIBLE DE CRÉER DAVANTAGE DE VALEUR

Globalement, les industries agro-alimentaires (IAA) employaient 18 000 salariés en Bourgogne-Franche-Comté fin 2014 (11 000 en Bourgogne et 7 000 en Franche-Comté) et réalisaient 5 milliards d'euros de CA, dont 706 M€ à l'export.

Trois filières majeures fournissent presque 2/3 des emplois : la production laitière et la transformation fromagère, la viticulture et la production de vins, et enfin l'élevage bovin et l'industrie de l'abattage et de la transformation des viandes.

L'emploi y a baissé d'environ 3% entre 2010 et 2014. La situation a évolué favorablement depuis cette date.

La région se caractérise par un tissu majoritaire de TPE/PME, qui représente 99% des établissements régionaux et qui concentre 83% des emplois du secteur.

Ces chiffres placent la Bourgogne-Franche-Comté en 11^e position des grandes régions françaises pour les IAA, malgré son adossement à un secteur agricole performant et malgré l'intervention d'interprofessions dynamiques et structurantes, comme le Comité interprofessionnel de gestion du Comté, le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB), premier secteur créateur de richesses à l'export, ou le pôle de compétitivité Vitagora, le 18^e de France, qui est l'un des premiers pôles de compétence agricole de France.

L'enjeu prioritaire de valorisation de la filière est donc de faire progresser la création d'entreprises, à l'instar d'AgrOnov qui pourrait se positionner comme l'un des premiers pôles de création de start-up.

C | D'AUTRES FILIÈRES EN ÉMERGENCE À SOUTENIR

On verra plus loin que l'un des points de fragilité de l'emploi bourguignon est une gamme d'activités créatrices d'emploi manquant de diversité.

Des interventions visant à diversifier les filières doivent être envisagées en faveur de secteurs émergents ayant atteint leur seuil critique de développement et manifestant une dynamique prouvée.

Ainsi devront être examinées avec attention les opportunités vis-à-vis de filières comme la santé.

La santé emploie environ 11 000 salariés en région BFC (7 600 en Bourgogne et 3 600 en Franche-Comté). Le chiffre d'affaires du secteur est de 2 300 M€ (1 600 M€ en Bourgogne et 720 en Franche-Comté).

Sur le seul territoire de l'aire urbaine de Dijon, les principales autres filières représentées sont :

- la fabrication d'équipements électriques avec 2 200 salariés pour seulement 32 établissements ;
- la fabrication de machines et équipements avec 1 750 salariés pour 53 établissements ;
- la filière fabrication de produits métalliques avec 1 300 salariés sur 100 établissements ;
- l'industrie pharmaceutique avec 1 200 emplois sur seulement 12 établissements ;
- la plasturgie/caoutchouc représente, quant à elle, un peu plus de 1 000 salariés sur 29 sites ;
- enfin, les activités de programmation/conseil informatique emploient presque 1 000 salariés pour 435 établissements.

En matière de transition énergétique, les engagements déjà pris par Dijon métropole et leur amplification constituent une réelle opportunité de créer une nouvelle filière intégrant toute la chaîne de production de matériaux naturels.

La création d'un cluster emploi et compétences Créativ', à l'initiative de la Maison de l'emploi et de la formation (MDEF) du bassin dijonnais, constituera un outil performant pour répondre aux besoins des entreprises et assurer leurs capacités de développement (cf. chapitre 7 - Emploi).



Mazen-Sully affiche complet

Le technopôle Mazen-Sully s'étend sur 8 hectares, à proximité immédiate du campus universitaire, des hôpitaux publics, des laboratoires de l'Inra et de Novaréa, espace régional de l'innovation. Il accueille des biotechs et des start-ups du secteur de la santé, à l'image d'Oncodesign, de Crossject ou du groupe CEN. Il constitue une vitrine de l'expertise - reconnue au plan international - des laboratoires publics et privés de Dijon métropole en matière de santé et de nutrition.



6

LE TOURISME DES ATOUTS POUR RETENIR PLUS LONGTEMPS LES VISITEURS



Une métropole et des Climats

Dijon métropole a été l'un des piliers de la candidature des Climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'Unesco, couronnée de succès en juillet 2015. Le centre-ville de Dijon et les vignes de l'appellation marsannay font partie du périmètre des Climats. C'est la reconnaissance de la grande histoire viticole de Dijon et un levier précieux pour la notoriété et l'attractivité internationales de la capitale régionale.

Illustration : place de la Libération, une plaque rappelle que les Climats du vignoble de Bourgogne sont inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco.

A | LA FRÉQUENTATION

En 2015, les principaux hébergements marchands (hôtels, campings, gîtes en centrale de réservation, hébergements collectifs) de Bourgogne ont comptabilisé près de 7,2 millions de nuitées, soit 4,5% d'augmentation par rapport à l'année 2014 : c'est la meilleure fréquentation pour ces modes d'hébergement depuis 10 ans.

L'étude menée par Atout France en 2016 sur 20 métropoles et 10 communautés d'agglomération classe Dijon en 9^e position pour les nuitées étrangères. Une année marquée par les attentats qui ont fait fuir la clientèle asiatique mais la clientèle européenne a largement pris le relais de ces défections.

Les six premiers mois de 2017 confirment une réelle reprise de la clientèle et le nombre de nuitées progresse de 11%. Le nombre de chambres vendues s'établit à +6,7%. La fréquentation des restaurants d'hôtel est quant à elle stable.

Les clientèles françaises aussi bien qu'étrangères progressent parallèlement. Sur les 2,6 millions de nuitées étrangères, qui représentent plus du tiers de la fréquentation régionale, 1,3 million concernent la métropole. La clientèle chinoise (5^e clientèle étrangère) enregistre la plus forte hausse, suivie, dans une moindre mesure, des clientèles britannique, belge et néerlandaise.

En 2015, sur la base des 50 premiers sites touristiques bourguignons, on compte 4,9 millions de visiteurs, soit une baisse de -2,3% par rapport à l'année 2014. Malgré leurs qualités intrinsèques, cela interroge sur la qualité des aménagements de proximité, de la signalétique, de la scénographie de ces sites, ainsi que leur convivialité en particulier pour les étrangers.

D'une manière générale, on assiste à une augmentation des nuitées corrélée avec une baisse de fréquentation globale des sites touristiques majeurs. Cela semble indiquer que la fréquentation des hébergements est davantage liée aux trafics ferroviaire et autoroutier qu'à l'attractivité touristique.

Pour autant, Dijon métropole reste aujourd'hui, de loin, le secteur géographique le plus attractif par rapport au reste de la Côte-d'Or. Sur l'ensemble des touristes qui sont venus en Côte-d'Or, 38% des touristes français y ont séjourné ainsi que 33% des touristes étrangers.

À l'échelle régionale, les taux d'occupation sont en hausse dans tous les modes d'hébergement, l'hôtellerie de plein air et les hébergements collectifs étant ceux qui enregistrent les plus fortes progressions (respectivement +2,3 et +3,4 points).

Comme le montre la récente étude d'Atout France citée plus haut, ces progressions sont particulièrement notables à Dijon, dont le secteur sauvegardé est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco au titre des Climats du vignoble de Bourgogne et dont le commerce du centre-ville est particulièrement dynamique, classé depuis juillet 2016 en Zone touristique internationale (ZTI).

La métropole dijonnaise est aujourd'hui repérée comme une destination touristique d'envergure internationale.



Priorité aux modes doux

Le cœur de la métropole, qui, sur 97 hectares, est l'un des plus vastes secteurs sauvegardés de France, a bénéficié d'une politique de piétonisation de ses principales artères commerçantes : Libération-Vauban, Godrans, Liberté, Charrue-Piron. Zone touristique internationale bénéficiant d'une reconnaissance Unesco, il permet aux chalandes et aux touristes de profiter de quelque 1200 commerces et d'un patrimoine exceptionnel en toute sérénité.



Capitale gastronomique

Plus de 400 restaurants sont recensés dans l'agglomération dijonnaise. Parmi eux, quatre sont étoilés : Stéphane Derbord, Loiseau des ducs, la Maison des cariatides, dont le chef Angelo Ferrigno est le plus jeune étoilé de France, et l'Hostellerie du Chapeau rouge de William Frachot, qui affiche deux macarons. Ces dernières années, de nombreux restaurants et bistrotts de chef ont ouvert, convaincus par la renommée gastronomique grandissante de Dijon.

Illustration : William Frachot, chef de l'Hostellerie du Chapeau rouge.



3 millions de touristes

découvrent Dijon métropole chaque année.

60 ÉTOILES pour les sites touristiques de la métropole dijonnaise dans le **Guide Vert Michelin** – une des villes les plus côchées de France

B | L'EMPLOI ET LA CONTRIBUTION AU PIB

En Bourgogne, les emplois liés à la présence de touristes représentent une source de main d'œuvre importante. Ils constituent un vecteur de développement équilibré des territoires. Ces emplois liés à la présence de touristes sont en effet peu délocalisables. Ils sont estimés à 19 700 en Bourgogne.

En Bourgogne, ces emplois participent pour 3,3% à l'emploi total. Les secteurs de l'hébergement et de la restauration concernent six emplois sur dix.

La richesse dégagée par les emplois liés au tourisme local est estimée à 592 M€, soit 2,5% de la richesse totale de la Bourgogne. La région se situe ainsi au 11^e rang des régions françaises. La part de la richesse dégagée est inférieure à celle de l'emploi: les activités

liées à la présence de touristes génèrent moins de valeur ajoutée que d'autres secteurs.

C | COMPARAISONS AVEC D'AUTRES RÉGIONS

Une étude récente d'Alliance 46.2 sur l'attractivité et la performance touristique des nouvelles régions permet de comparer les résultats du secteur tourisme en Bourgogne-Franche-Comté. En termes de performance touristique, l'étude analyse la dépense touristique rapportée à la population (moyenne nationale : 2 403 € ; BFC : 1 467 €) ; la durée de séjour (moyenne nationale : 2,6 nuits ; BFC : 1,4 nuit) et l'importance des emplois touristiques rapportés à la population (de 2,6% à 6,8% ; BFC : 3%). Au terme de cette analyse, la Bourgogne-Franche-Comté se classe au 12^e rang des «grandes régions». L'analyse de l'attractivité de l'offre touristique se fonde essentiellement sur les capacités et la qualité de l'accueil des touristes, sur la diversité des activités qui leur sont proposées, sur l'environnement naturel, commercial, sécuritaire et sanitaire dans lequel ils vont séjourner et, enfin, sur la gouvernance institutionnelle du tourisme. Sur la base de ces critères, la BFC est classée 8^e. Une autre étude réalisée par Harris Interactive pour l'ex-région Bourgogne auprès des clientèles internationales conclut aux constats suivants :

- les trois régions touristiques les plus présentes à l'esprit des Français sont : Bretagne, PACA et Alsace. La Bourgogne vient au 15^e rang, citée spontanément par 17% des Français ;
- les Français déclarent avoir visité plus de huit régions en moyenne. PACA, la Bretagne et l'Île-de-France sont les plus fréquentées. La Bourgogne se positionne au 13^e rang ;
- pour la majorité des Français, la Bourgogne est une destination de séjours courts ;
- les répondants européens voient dans la Bourgogne une destination touristique se traduisant par un séjour d'une à trois nuits sur place.

7

EMPLOI DIVERSIFIÉ POUR MIEUX RÉSISTER

Avec 1 081 700 emplois situés dans la région à la fin de 2013, la Bourgogne-Franche-Comté représente 4,1% des emplois de la France métropolitaine et se classe au 11^e rang des régions françaises.

Le secteur tertiaire, tourné principalement vers les services à la population, représente 72% des emplois, l'industrie 17,3% et l'agriculture 4%.

À partir de 2000, la croissance de l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté s'est arrêtée.

À partir de 2008, elle a redémarré dans quelques zones minoritaires.

Pour le Grand Dijon, après 8 années de baisse de l'emploi, 2016 affiche un bilan très positif. Ainsi, les effectifs salariés du secteur privé progressent avec une intensification des embauches dues principalement aux effectifs permanents qui portent cette reprise. Ce mouvement de création est plus fort dans la métropole qu'au niveau national avec 1 600 emplois supplémentaires. Les quatre secteurs majeurs de l'économie de la métropole en bénéficient, à savoir les transports, les activités de services administratifs, le médico-social et l'action sociale et enfin l'hébergement et la restauration. Le secteur des services s'affiche le plus porteur avec un bond de 1 300 emplois.

Toutes les branches du commerce, détail, gros et automobile, voient leurs effectifs s'accroître. Le gros et le second œuvre retrouvent, quant à eux, le chemin de la croissance et celui de la construction est à l'équilibre.



Allez les entreprises!

Dijon métropole agit auprès des entreprises de l'agglomération, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, pour soutenir leur développement ou les aider en cas de difficulté. Recrutement de compétences, installation de nouveaux collaborateurs, formation, recherche de terrains ou de locaux : en 24 heures, toute entreprise du territoire est assurée de trouver un interlocuteur.

Illustration : au cœur du marché de l'Agro, le chantier de la miellerie de l'entreprise Apidis a été inauguré par la pose de la première alvéole le 27 octobre 2017.





La renaissance du site de l'ancienne BA 102

La base aérienne 102, qui fit les grandes heures de l'aéronautique militaire française, a été officiellement dissoute le 30 juin 2016. L'histoire se poursuit aujourd'hui avec la reconversion exemplaire du site, dans le cadre d'une convention de redynamisation signée entre Dijon métropole et l'État. La revitalisation du site de la BA 102 est le fruit d'une action collective de plusieurs communes et de leurs maires : Bretenière, Longvic, Neully-lès-Dijon, Ouges et Sennecey-lès-Dijon, sous l'égide de Dijon métropole. Le projet est aussi soutenu fortement par l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'Europe. Aujourd'hui, la reconversion de la BA 102 s'avère une réussite, unique en France en ce qu'elle réunit sur un même site l'hélicoptère du Samu, de l'aviation privée, une célèbre patrouille d'aviation acrobatique, des professionnels de l'automobile, une école de drones et une école de gendarmerie.

Cette évolution se traduit par un taux de chômage, au 1^{er} trimestre 2017, à 7,9% pour la métropole contre 8,4% pour l'ensemble de la région BFC et 9,2% pour la France métropolitaine.

La métropole, grâce à son outil Maison de l'emploi (désormais Créativ') s'est engagé à développer depuis 2008 une stratégie de GPEC de territoire en renforçant les relations avec les chefs des petites et moyennes entreprises, les OPCA avec AGEFOS PME principalement ainsi qu'avec la CPME et le MEDEF. Cela a permis d'adapter les formations aux besoins exprimés par les entreprises mais aussi d'anticiper les très importants départs liés au baby-boom. Ce travail doit, en effet, permettre de répondre aux évolutions constatées et faire que la métropole conserve son agilité. Les mutations lourdes qui s'opèrent favoriseront les territoires rapides et vifs par rapport à ceux qui sont lents à assumer ce changement de paradigme.

8

CULTURE AMÉLIORER LA VISIBILITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DE L'OFFRE RAYONNANTE

La capitale régionale possède sur son territoire des équipements et structures culturelles dignes d'une grande métropole, dans tous les domaines de la création, dont la renommée et l'attrait débordent sur l'aire urbaine, la région BFC ou le territoire national.

La ville de Dijon elle-même consacre 23% de son budget à la culture.

Son musée des Beaux-Arts, l'un des plus anciens de France, possède un fonds dont le potentiel le situe au premier rang des musées de province.

En matière de spectacle vivant, les cinq labels nationaux qui distinguent le plus haut niveau de la création artistique sont présents : Centre dramatique national (CDN) avec le Théâtre Dijon Bourgogne, Centre de développement chorégraphique (CDC) avec Art Danse, Scène de musiques actuelles (SMAC) avec La Vapeur, Scène conventionnée art, enfance et jeunesse avec La Minoterie et Théâtre lyrique d'intérêt national avec l'Opéra. Ces deux derniers labels, récemment attribués par le ministère de la Culture, sont venus confirmer l'exceptionnelle qualité du travail mené par les grands professionnels de la création artistique qui font le choix de Dijon pour y développer des projets d'envergure et y trouvent l'attrait, le public et le soutien nécessaires.

En matière d'art contemporain, outre le Fonds régional d'art contemporain (FRAC) présent à Dijon, le Consortium est l'un des plus anciens et meilleurs centres d'art contemporain de France, créé dans le sillage du centre Georges Pompidou. Sa renommée internationale confère à Dijon en ce domaine une place dont trop peu d'habitants de notre territoire mesurent encore la valeur.

Musées, conservatoires à rayonnement régional ou communal, école supérieure de musique, réseau de bibliothèques, équipements culturels communaux complètent une offre qui repose sur une multitude de lieux, compagnies et artistes dans toutes les disciplines de la création.

La programmation culturelle annuelle du territoire métropolitain est rythmée par une succession de festivals, d'événements, de manifestations et d'animations dont l'impact est local, régional ou national. Ce travail est celui de très nombreux acteurs culturels





Le Cèdre : la CULTURE en lettres capitales

Au pied du terminus du tram à Chenôve, le Cèdre, centre culturel et de rencontres au design très contemporain, accueille des productions de musique, de danse, de cirque et de théâtre que les scènes nationales s'arrachent. Il héberge aussi de nombreuses salles de musique, d'enregistrement ou de danse destinées aux associations culturelles.

institutionnels, associatifs ou privés des 24 communes qui nourrissent un réel foisonnement tout au long de l'année.

Dijon bénéficie aussi d'une double inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, celle des Climats du vignoble de Bourgogne, et celle du Repas gastronomique des Français. À ce titre, le pôle culture de la Cité internationale de la gastronomie et du vin viendra conforter le rayonnement culturel du territoire, fondé sur une identité profondément ancrée dans le temps et l'histoire.

Les efforts en matière de visibilité et d'accessibilité doivent être poursuivis et amplifiés pour que cette offre profite au plus grand nombre. Cette richesse et ce foisonnement nécessitent sans doute l'expression d'un «fil rouge», voire d'un événement fédérateur ou locomotive.

N°1 des villes françaises pour leur VIE CULTURELLE

Arte, mars 2014.

5 ÉTABLISSEMENTS CULTURELS

bénéficient d'une labellisation du ministère de la Culture (**La Minoterie, l'Opéra de Dijon, Art Danse, le théâtre Dijon-Bourgogne, La Vapeur**)

1 ÉCOLE SUPÉRIEURE DE MUSIQUE, parmi les 11 écoles françaises.

60 MILLIONS D'EUROS investis pour la métamorphose du musée des Beaux-Arts.

Fin du chantier : 2019



L'un des plus grands Zénith de France

Inauguré en 2005, le Zénith de Dijon peut accueillir jusqu'à 9000 spectateurs. Réalisé par Chaix & Morel, architectes du tout premier Zénith, il s'érige comme un signal du nord de la métropole, accueillant plus de 250 000 personnes par an. Sa programmation variée contribue au rayonnement et à l'attractivité de la métropole bien au-delà des limites de la région.

9

SPORT VERS L'EXCELLENCE POUR TOUS

Si Dijon truste les premières places sur les podiums de la ville «où il fait bon vivre et travailler», ainsi que faire des études supérieures, elle vient d'ajouter une nouvelle médaille à son palmarès en obtenant, début 2017, trois lauriers au label «Ville active et sportive» décerné par le ministère des Sports.

Ce label récompense les territoires qui développent «des politiques volontaristes pour promouvoir l'activité physique et sportive sous toutes ses formes, et la rendre accessible au plus grand nombre».

Cette culture du sport dans la métropole contribue également au mieux-vivre en participant à l'expression d'une métropole solidaire et en bonne santé.

Cette distinction est le fruit d'une politique développée depuis de nombreuses années par la ville de Dijon et les communes de la métropole (Chevigny-Saint-Sauveur a obtenu deux lauriers du label «Ville active et sportive» 2017), dotant le territoire d'équipements de haut niveau : piscine olympique, nouvelle piscine du Carrousel qui permettra à tous les publics de s'adonner aux plaisirs aquatiques grâce à un bassin extérieur ouvert toute l'année, un stade de football doté d'une nouvelle tribune qui porte sa capacité à 19 000 spectateurs pour encourager le DFCO en Ligue 1.

Le patrimoine sportif compte également une grande salle d'escalade, la plus importante entre Paris et Strasbourg, un dojo de premier plan pour les compétitions, un nombre important de courts de tennis en terre battue, une patinoire, une salle permanente couverte de beach-volley unique en France, un stade d'athlétisme de premier plan, une base nautique et de nombreux gymnases qui favorisent la pratique sportive dans toute la métropole.

C'est aussi grâce à ces équipements que cinq clubs professionnels, dont trois évoluent au plus haut niveau, participent au rayonnement national et européen de la métropole : football, handball féminin et masculin, basket-ball et rugby. C'est ainsi que Dijon est classée au 7^e rang des villes comptant le plus d'équipes de sports collectifs de haut niveau sur son territoire (classement établi en 2015 par le journal L'Équipe).

De nombreux champions sont issus des clubs métropolitains, dont Charles Rozoy, médaille d'or aux jeux paralympiques de Londres en 2012.





Plus haut

Cime Altitude 245 – ce nombre correspondant à l'altitude réelle de l'équipement – est la plus grande salle dédiée à la pratique de l'escalade dans le triangle Paris-Lyon-Strasbourg. Gérée par l'UCPA, elle accueille les grimpeurs pour l'entraînement toute l'année sur des murs de 12,5 mètres de haut et des surplombs à 5 mètres. Son architecture est remarquable : la façade de ce bâtiment cubique, toute de miroirs couverte, reflète son environnement.

De jeunes athlètes de haut niveau avec lesquels des contrats de partenariat sportif ont été conclus sont susceptibles d'atteindre leur meilleur niveau dans les années à venir et de représenter Dijon métropole à l'occasion des prochaines échéances olympiques dans de nombreuses disciplines (athlétisme, judo, natation, gymnastique par exemple).

C'est également grâce à ce niveau d'équipement que la métropole peut accueillir certaines manifestations sportives de haut niveau : jumping indoor, coupe du monde d'épée juniors féminines... Ce positionnement doit se renforcer dans une perspective nationale et européenne.

Enfin la métropole peut surtout s'enorgueillir de disposer d'une véritable structure organisée en matière d'enseignement et de recherche :

- le centre Gilles Cometti qui s'inscrit parmi les cinq premiers centres européens pour la préparation physique des sportifs ;
- une des meilleures universités de Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) avec des équipements nombreux remarquables et deux laboratoires de recherche ;
- un centre de ressources et d'expertise à la performance sportive (CREPS) nationalement reconnu et qui accueille plus d'une quinzaine de pôles France et Espoirs.



Illustration : Inauguration de la tribune Est du stade Gaston-Gérard le 16 septembre 2017.

GRAND STADE POUR ÉQUIPE GAGNANTE

Avec l'achèvement de la nouvelle tribune Est, Dijon métropole dispose d'un stade à la hauteur de son équipe de football, engagée cette saison en ligue 1. Gaston-Gérard approche désormais les 20 000 places.

Pour porter le stade Gaston-Gérard au niveau que mérite le DFCO, la collectivité a successivement construit une tribune au nord de la pelouse, puis démolie et reconstruite la tribune Sud et la tribune Est. Cette dernière, d'une capacité de plus de 5200 places assises, a permis de porter la capacité totale de l'enceinte à plus de 19 000 places, assises ou debout. Fermé sur trois côtés, le stade de la métropole est devenu le chaudron qu'espéraient tous les amateurs de football, capable de

s'enflammer quand le DFCO livre un grand spectacle à l'image de celui offert face au PSG en octobre 2017. Il contribue à la notoriété de la ville, puisqu'il est, toutes les deux semaines, sous le feu des projecteurs et des caméras de télévision.

Ouverte dès la reprise du championnat de ligue 1, en août 2017, la tribune Est intègre également les bureaux et la boutique du club ainsi qu'une vaste salle de réception. La façade donnant sur le parc et le nouvel écoquartier Hyacinthe-Vincent évoque, par son architecture, celle d'un bâtiment tertiaire contemporain. Le stade se situe en effet en milieu urbain, et, pour faciliter l'accueil des spectateurs les soirs de match, est directement et judicieusement desservi par le tramway.

10

COOPÉRATIONS TERRITORIALES UN LEVIER À PARTAGER POUR ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT



Rocade bouclée

L'ouverture de la Lino (liaison nord) en 2013 a mis un terme à un feuilleton qui a duré une quarantaine d'années. Cette voirie de 6,5 kilomètres, connectant la Toison d'Or à l'autoroute A38, a permis de terminer le contournement de l'agglomération. Elle a désengorgé les boulevards urbains, facilité la desserte des quartiers et des zones d'activités du nord de la métropole et supprimé le trafic de transit dans la ville.

A | AU NIVEAU DE L'AIRE URBAINE ET DE LA COURONNE PÉRIURBAINE

Les constats en matière de démographie et d'emploi montrent que l'attractivité de la métropole doit prendre en compte l'accueil et les offres (notamment l'habitat) que peuvent proposer les EPCI périurbains de son aire urbaine.

Dans le même sens, l'étude Observ'agglo note que sur les 36 agglomérations étudiées, Dijon est l'une des quatre métropoles qui occupent moins de 10% de la superficie de leur aire urbaine. Dijon fait aussi partie des six agglomérations qui attirent, en proportion, le plus d'actifs résidant à l'extérieur de leur périmètre.

Pour les spécialistes, ces signes incitent à penser que les territoires institutionnels de ces agglomérations sont trop petits par rapport à leurs bassins de vie respectifs et aux zones d'emploi des actifs.

Dès lors, une stratégie métropolitaine doit pousser à s'intéresser à l'aménagement et aux équipements de ces territoires périurbains, d'autant que les sujets ne manquent pas : eau, mobilités, énergie, déchets...

L'exercice sera complexe si l'on considère qu'en l'espace de trois ans, à la suite des lois de rationalisation et d'optimisation de la carte intercommunale, le SCoT du Dijonnais a évolué. Aujourd'hui, il représente 20% de l'aire urbaine (à la place de 30%) soit 63 communes. Face à cette évolution, la métropole devra faire preuve de dialogue et d'imagination pour installer des coopérations territoriales fructueuses.

Des réponses traditionnelles comme l'élargissement institutionnel ne suffiront probablement pas. **Des solutions originales restent à inventer avec les territoires.**

B | AU-DELÀ DE L'AIRE URBAINE

Il semble que certaines opportunités de coopérations territoriales plus éloignées (avec l'arc urbain bourguignon, avec Besançon et Belfort/Montbéliard) n'aient pas été suffisamment explorées, par exemple dans les domaines suivants :

- l'offre universitaire ;
- la recherche/innovation ;
- les défis énergétiques et alimentaires ;
- l'offre touristique.

Elles seraient pourtant de nature à renforcer l'attractivité mutuelle de leurs acteurs.

Les mobilités interurbaines méritent également des efforts dans le cadre de la métropolisation. On évoque, par exemple, les sujets suivants :

- un intérêt commun avec la métropole nancéienne qui voudrait, elle aussi, une amélioration de la fréquence sur la ligne Sncf reliant les deux agglomérations ;
- une réflexion à réactiver concernant le fret et plus précisément celui venant de l'ouest qui, aujourd'hui, perturbe la voie voyageurs qui est saturée ;
- l'opportunité de relancer rapidement l'étude prévue au contrat de plan sur le «nœud ferroviaire» dijonnais.

De même, l'évolution des compétences en matière de transports interurbains au profit de la région constitue une occasion pour la métropole de la convaincre d'améliorer les conditions de ces déplacements en jouant les rabattements sur les pôles urbains dynamiques et notamment ceux du Dijonnais.



La bonne étoile de la métropole

Cinq lignes TGV convergent vers la gare Dijon-ville depuis la mise en service de l'axe Rhin-Rhône en 2011. Paris, Lyon, Lille, Strasbourg, Marseille, Bâle, Zurich, Nice, Nancy... sont ainsi accessibles directement. Aucune ville française de cette taille ne bénéficie d'une telle desserte à grande vitesse. Chaque jour, plus de 20.000 passagers affluent vers Dijon-ville, plateforme multimodale d'échanges où se croisent trains, cars, bus et tramways.



II. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La démarche métropolitaine, présentée dans les pages suivantes, s'organise autour de cinq orientations stratégiques qui mixent à la fois des démarches nouvelles, voire de rupture, mais aussi la volonté de cultiver nos atouts.

- 1 • renforcer les identités urbaines pour dynamiser l'attractivité de la capitale régionale ;
- 2 • développement économique : une métropole qui assume son rôle de chef de file ;
- 3 • Dijon métropole, moteur des alliances territoriales ;
- 4 • innovation et mouvement : pour imaginer la ville de demain ;
- 5 • pour une gouvernance renouvelée et fédératrice.



1

RENFORCER NOS IDENTITÉS URBAINES POUR DYNAMISER L'ATTRACTIVITÉ DE LA CAPITALE RÉGIONALE

Vraie ville européenne, quasi «à l'italienne», la métropole bénéficie de l'image et des atouts d'une ville à forte tradition culturelle où il fait bon vivre. Se mêlent dans cette image, histoire, architecture, beaux-arts, université, art culinaire, vins, culture, musées, traditions... Et c'est bien cette image que vont dynamiser la Cité internationale de la gastronomie et du vin (CIGV) et le nouveau musée des Beaux-Arts. Ces efforts doivent être poursuivis en étant attentif à bien renforcer cette cohérence et cette qualité urbaine. La ville doit être travaillée en particulier sur les sites à dimension métropolitaine. C'est le sens des propositions dans et autour de la CIGV, de la zone touristique internationale, de la gare... Et c'est le sens aussi des initiatives avancées pour la ville universitaire qui doit constituer l'un des axes majeurs d'avenir pour la métropole et sa région, en assurant d'une part la meilleure qualité d'enseignement mais aussi en offrant une palette renforcée de formations.

Cette image qualitative doit être confortée par une ville facile et agile comme doit l'être une métropole douce à vivre. Déplacements, services urbains, information et communication, propreté et accessibilité doivent répondre à cette exigence pour l'habitant, l'investisseur, l'entrepreneur et le touriste.

Mais Dijon métropole a su aussi développer des politiques publiques de référence autour des nouvelles questions de la transition écologique et des enjeux sociaux urbains. Elle a su acquérir sur ces sujets de l'expertise et obtenir des résultats.

Ces nouvelles identités doivent être poursuivies et approfondies.

L'axe transversal des relations «ville et campagne» constituera un thème structurant de la métropole durable, confortant ce qui existe déjà au titre de la transition écologique.

Outre le développement de ses politiques de référence sur les questions liées à la transition énergétique et écologique, la collectivité s'est également engagée à favoriser la biodiversité sur son territoire. Elle continuera. Un des nouveaux volets de cette politique est celui de l'autosuffisance alimentaire qui s'appuiera sur la diversité des sols et renouera aussi avec l'histoire de Dijon et de son agglomération. L'objectif principal est celui de croiser agriculture, environnement et citoyenneté, en recherchant, par exemple, à ce qu'une partie des productions locales puisse être consommée localement.



LE JARDIN DES SCIENCES : POUR UNE RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ SAUVAGE ET CULTIVÉE

Le Jardin des sciences est un acteur incontournable de la biodiversité sauvage et cultivée, du cœur de ville aux zones périurbaines et du savoir partagé sur la Nature. Pour faire de Dijon métropole une référence écologique en France.

Le Jardin des sciences de Dijon regroupe sur un site unique, un planétarium, un musée d'histoire naturelle et un jardin botanique, fréquenté chaque année par plus de 100 000 visiteurs ! Dans un environnement préservé, à deux pas de la gare, il permet de découvrir la biodiversité, contribuant à former des citoyens curieux, informés et engagés. Détenteur du label Écojardin qui récompense son exemplarité, le Jardin des sciences pilote et anime le plan biodiversité de Dijon métropole. S'appuyant sur ses savoir-faire en matière d'expertise naturaliste et écologique, de mobilisation citoyenne en faveur de la nature ainsi que sur ses partenariats scientifiques et techniques, le Jardin des sciences travaille en transversalité avec l'ensemble des services de la ville de Dijon et de la métropole, au sein du pôle urbanisme et environnement mutualisé entre les deux collectivités. Toitures végétalisées, nouveaux modes de

gestion des espaces verts, «miel de Dijon», éco-pâturage, écoquartiers, trames verte et bleue... : le Jardin des sciences intervient comme un spécialiste incontestable sur l'ensemble de ces thématiques.

Il est associé au projet de la Cité internationale de la gastronomie et du vin et de la reconnaissance du vignoble dijonnais. À terme, un parcours dans le jardin botanique « De la Terre à l'assiette, entre traditions et innovations » verra le jour, comme la plantation des cépages du monde. Réussir la transition écologique constitue pour Dijon métropole un défi majeur, notamment au niveau des enjeux liés à la préservation de la biodiversité, qu'elle soit sauvage ou cultivée, qu'elle concerne les cœurs de ville ou les zones périurbaines du territoire. Le Jardin des sciences intervient pour développer un ensemble cohérent autour de l'agriculture périurbaine, mettre en œuvre le projet alimentaire territorial et relever le défi, à moyen terme, d'assurer l'autosuffisance alimentaire du territoire. Il s'inscrit pleinement dans le positionnement stratégique de Dijon métropole sur les champs de la gastronomie et de la viticulture, de l'agro-écologie du goût et de la nutrition.

Cette prochaine étape se met en place au travers de notre réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Territoires d'Innovation de Grande Ambition (TIGA), qui mobilisera tous les acteurs dans une vision globale d'une alimentation durable. Le nouveau Plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration traduira aussi cette ambition.

Nos ambitions et nos réussites de politique sociale, de solidarité, du vivre ensemble, doivent conduire à poursuivre, avec la même détermination, la montée en puissance de nos prises de compétence dans le champ social. Ceci permettra de simplifier sensiblement les relations avec les habitants et de donner encore plus de cohérence à l'action sociale de la métropole.

Enfin, il s'agira aussi de faire savoir et de faire reconnaître cet ensemble d'atouts urbains. C'est tout l'enjeu d'une grande politique de marketing territorial, fortement structurée et inscrite dans le temps.



Du 1^{er} au 4 juillet 2016, Dijon célébrait le premier anniversaire de l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'Unesco. Ici, le spectacle son et lumières «Dijon, un patrimoine pour l'humanité».

2

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE UNE MÉTROPOLE QUI ASSUME SON RÔLE DE CHEF DE FILE

Les éléments de diagnostic démontrent une performance moyenne de l'économie bourguignonne qui affecte aussi l'économie de notre agglomération (y compris dans certaines filières phares). Les raisons en sont multiples.

Le passage en métropole est l'occasion de bousculer les pratiques actuelles en devenant la structure publique «proactive» auprès des filières existantes et en émergence sur notre territoire, mais plus globalement auprès des porteurs de projet.

Il est également l'occasion de promouvoir au sein des initiatives et des filières concernées des méthodes faisant une large place aux préoccupations écologiques (eau, air, alimentation, biodiversité) et énergétiques (transition énergétique).

Cette rupture est déjà initiée avec la création de la Direction générale déléguée «rayonnement et attractivité», mais elle doit se poursuivre en particulier avec des coopérations nouvelles avec la région.

Ces nouvelles coopérations avec la région sont essentielles. Le couple région-métropole est le cœur du réacteur économique territorial voulu par le législateur.

A | LA CONTRIBUTION DE LA MÉTROPOLE AU SRDEII

Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) a été approuvé en décembre 2016 par la région BFC.

Elle y annonce de nombreuses initiatives en faveur du développement économique, de l'innovation et de l'emploi, notamment dans les deux domaines suivants :

- amélioration de l'environnement entrepreneurial (formation, financements, immobilier...);
- soutien aux principales filières industrielles (IAA, numérique, biomédecine...).

Plusieurs de ces initiatives semblent inspirées par des diagnostics convergents avec ceux de la métropole. Elles pourront constituer le socle de coopérations qui devront préciser la répartition des actions et des financements.





© Eiffage / Anthony Bechu Architecte

HISTOIRES DE GOÛT À LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE ET DU VIN

Au cœur de la métropole, un site à vocation touristique et culturelle d'envergure internationale ouvrira ses portes en 2019, confortant le positionnement de Dijon comme une incontournable destination gastronomique et viticole.

Dijon fait partie des quatre villes retenues dès 2012 par l'État pour promouvoir le Repas gastronomique des Français inscrit sur la liste du Patrimoine immatériel de l'humanité. La Cité internationale de la gastronomie et du vin sera créée sur le site de l'ancien hôpital général. Nichés dans un environnement préservé, les bâtiments historiques rénovés et les constructions contemporaines de la Cité, réalisée par le groupe Eiffage, abriteront des espaces d'exposition et de conférences, des boutiques, cafés et restaurants, des écoles de cuisine et de

sommellerie, un hôtel et des logements ainsi qu'un complexe cinématographique qui participera à la vocation pédagogique et culturelle du projet. L'investissement total est estimé à 250 millions d'euros. À la clé : la création de plusieurs centaines d'emplois.

D'ores et déjà, de grands noms ont choisi la Cité internationale de la gastronomie et du vin pour s'implanter : le groupe hôtelier Hilton, la Librairie gourmande de Paris, l'école de gastronomie Ferrandi... S-Pass assurera la gestion du pôle culturel de la Cité (expositions permanentes et temporaires), en lien avec l'agence Abaque, spécialiste de la muséographie. Au centre-ville et au premier kilomètre de la route des grands crus de Bourgogne, le site de la Cité internationale de la gastronomie et du vin accueillera 1 million de visiteurs par an.

Le passage en métropole de l'agglomération dijonnaise doit conduire à approfondir, compléter voire amender ces propositions pour la métropole mais aussi au bénéfice d'un territoire plus large.

Pour cela est proposée la réalisation d'un avenant (ou d'un document ad hoc) qui donnera au SRDEII sa composante métropolitaine conformément à l'esprit de la loi.

B | DIJON MÉTROPOLE AFFIRME SA VOLONTÉ DE DEVENIR LE CHEF DE FILE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SON TERRITOIRE

La métropole est déterminée à agir dans les domaines économiques suivants :

- stimulation des filières porteuses : tourisme, santé, industries agro-alimentaires, numérique (s'appuyant sur le projet très ambitieux de ville connectée) ;
- marketing territorial et promotion internationale dynamisés par une nouvelle marque ;
- amélioration de la dynamique enseignement supérieur/entreprises : certaines offres de formation font défaut sur le territoire, tandis que la propension à créer des start-up est l'une des plus faibles parmi les métropoles ;
- amélioration de l'animation du patrimoine (événements, Cité internationale de la gastronomie et du vin, musée des Beaux-Arts) et de la communication territoriale ;
- dynamisation du commerce de centre-ville.

Pour se donner les moyens de faire face à ces ambitions, Dijon métropole a engagé deux chantiers organisationnels majeurs :

- la création d'une Direction générale déléguée «attractivité et rayonnement» (début 2017). Elle reprend la responsabilité de certaines missions antérieurement assurées par Dijon Développement, notamment la commercialisation des zones d'activités. Ses attributions sont : le développement économique ; le développement du tourisme ; la direction des musées et la valorisation du patrimoine ; les relations internationales ; la promotion du territoire et le marketing territorial ; la Zone Touristique Internationale.
- **la mise en place d'un conseil stratégique de développement (CSD) hébergé au sein de la métropole. Ce conseil comprendra une centaine d'acteurs majeurs de l'attractivité du territoire, notamment impliqués dans les filières à développer.** Leur rôle sera d'aider la collectivité à concevoir ses interventions économiques publiques et à les déployer. Une sélection restreinte contribuera en outre, à travers un pool financier, à participer au financement des actions de promotion de la métropole.





UN MUSÉE DES BEAUX-ARTS MÉTAMORPHOSÉ

La seconde phase de la métamorphose du musée des Beaux-Arts est en cours jusqu'en 2019. Le prestigieux musée tient sa place parmi les plus grands d'Europe, au cœur d'une métropole reconnue comme une destination touristique et culturelle majeure.

Depuis septembre 2013, des centaines de milliers de visiteurs ont découvert les 14 salles du parcours Moyen Âge-Renaissance entièrement rénové, en particulier la salle des tombeaux et la galerie de Bellegarde et leurs joyaux incroyables. Le musée des Beaux-Arts de Dijon, un des plus beaux de France, ce sont des collections d'exception qui font la renommée culturelle et touristique de la métropole dans le monde. Ces salles, qui restent ouvertes à la visite pendant le chantier actuel, constituent un avant-goût du musée tel qu'il sera à l'horizon 2019. La seconde phase, qui porte sur la cinquantaine de salles abritant les collections du XVII^e siècle à nos jours,

rendra tout son lustre au musée des Beaux-Arts de Dijon, un des plus anciens musées d'art français et incontestablement l'un des plus riches.

Le musée des Beaux-Arts est installé dans un palais ancien en cœur de ville - une situation rare - : les bâtiments, construits entre le XIV^e et le XXI^e siècle, auront été entièrement rénovés dans le cadre de la métamorphose.

La totalité des salles d'exposition aura été transformée et le chantier des collections rendra toute leur splendeur aux œuvres conservées par le musée. L'investissement total se monte à 60 millions d'euros, ce qui en fait l'un des plus importants chantiers menés ces dernières années dans l'agglomération. Atout majeur de l'attractivité de la métropole, ce musée est accessible au plus grand nombre puisque l'entrée est gratuite pour tous, tous les jours (sauf le mardi, jour de fermeture).

C | VERS DE NOUVELLES COOPÉRATIONS INSTITUTIONNELLES AVEC LA RÉGION BFC

La nouvelle région a décidé de transformer son Agence régionale de développement franc-comtoise (sous forme de SPL) en agence économique pour toute la nouvelle région, l'AER (Agence économique régionale) supprimant ainsi l'ancien dispositif bourguignon associatif, l'ARDIE (Agence régionale de développement de l'innovation et de l'économie). La question se pose de savoir comment sera traité le territoire métropolitain dans ces nouvelles dispositions.

La métropole s'organise en interne pour porter sur son territoire l'ensemble des missions liées au développement économique. Dès lors, diverses questions se posent : par exemple, le financement des responsables « filières » par la région (ce serait légitime et conforme aux dispositions des métropoles) ou la participation de la métropole au capital de la SPL régionale qui a été actée.

La participation de la métropole à différentes instances du champ économique (CRIFOP par exemple) devra être étudiée et peut-être aussi sa participation au capital de la SATT « Grand Est ».

La fusion des universités devra aussi être mise en perspective.

La question de l'immobilier à vocation économique (au sens large) sera au centre de ces nouvelles coopérations.

Le pilotage du pôle de compétitivité Vitagora doit aussi être revu avec une présence renforcée de la métropole.

Les sujets de travail en commun, de coopérations, de partenariats nouveaux sont donc nombreux. Ils portent à la fois sur les contenus mais aussi sur la vie des institutions et des structures concernées. La métropole propose de traduire cet ensemble dans une convention « cadre » avec des volets applicatifs, qui traduirait dans le champ du développement économique la transformation du Grand Dijon en métropole.



3

DIJON MÉTROPOLE MOTEUR DES ALLIANCES TERRITORIALES



Une station d'épuration de grande envergure

Dans les années 2000, ce fut, à près de 65 millions d'euros, le plus important chantier français de Lyonnaise des eaux (Suez aujourd'hui) : la reconstruction de la station d'épuration de Longvic, désormais dimensionnée pour 400 000 équivalents-habitants et qui profite aussi à 6 communes extérieures du périmètre du territoire métropolitain a constitué le chantier phare de l'ambitieux programme Eau vitale destiné à améliorer l'approvisionnement de la métropole en eau potable et à remettre aux normes environnementales les rejets de l'agglomération.

Être métropole, c'est comprendre son influence territoriale et la construire. Elle est déjà réelle et diverse.

Trois échelles sont en jeu :

- celle de l'aire urbaine (au sens de l'INSEE) où un développement économique et démographique existe, souvent grâce à l'influence de la métropole, mais souvent aussi perçu comme concurrent à celle-ci. Se jouent à cette échelle de nombreux enjeux plus techniques, en particulier environnementaux ;
- la deuxième échelle est celle des pôles urbains bourguignons, l'arc urbain qui irrigue ce territoire et qui doit bénéficier de notre dynamique ;
- enfin, la métropole propose de mettre en perspective l'alliance avec le réseau des grandes villes franc-comtoises, Besançon et Belfort/Montbéliard.

A | COOPÉRATIONS AU SEIN DE L'AIRE URBAINE, VERS UNE ALLIANCE DES TERRITOIRES

Le Grand Dijon a noué, au fil de son histoire et de ses besoins, des relations très variées avec certains espaces de son aire urbaine, qu'il s'agisse de l'alimentation en eau, de la protection des champs captants, des déchets et de leur traitement...

De plus, dans la dernière décennie, avec le plan Borloo, il s'est tourné vers les communautés de communes de son bassin pour prendre en main avec elles l'emploi et l'insertion. C'est de cette démarche qu'est née la Maison de l'emploi et de la formation (MDEF) du bassin dijonnais.

La transformation en métropole ouvre une nouvelle ère à ces champs de coopérations ou d'alliances pour construire ensemble un espace de développement dynamique incluant fortement la dimension humaine.

Dijon métropole proposera aussi à toutes les communautés de communes qui le souhaitent de partager son ingénierie et ainsi leur offrira l'accès à des compétences pluridisciplinaires auxquelles elles ne peuvent accéder seules.

Si, dans le passé, ces relations ont pu être quelque peu déséquilibrées, il n'en est plus de même actuellement. La périurbanisation, l'accélération des mobilités notamment ont brouillé ces schémas. Aujourd'hui, plus que jamais, des alliances peuvent se nouer sur des thématiques telles que l'accès à la culture, à la santé, au numérique, à l'alimentation...

Il ne peut s'agir de créer un espace contraint mais plutôt un nouvel espace territorial de solidarité dans lequel se construisent des projets communs répondant aux besoins repérés et non satisfaits actuellement.

Cette réflexion doit être commune, partagée par exemple au travers d'un comité d'élus qui piloterait l'ensemble de la démarche et des projets d'alliance.

Cette démarche d'alliance ville-campagne pourrait se traduire sous la forme d'un contrat de réciprocité, tel que proposé par l'État, gagnant-gagnant, appuyé par d'autres collectivités.

B | TRAVAILLER À L'ÉCHELLE DES VILLES DE BOURGOGNE ET DE L'ARC URBAIN BOURGUIGNON

Dijon métropole, située au centre de la grande région, souhaite renforcer ses relations avec toutes les agglomérations de Bourgogne, notamment au travers de la dimension universitaire en leur qualité de sites délocalisés. Il s'agit de conforter le fait urbain sur ces territoires. Cela concerne Nevers, Auxerre, Sens et l'arc urbain bourguignon situé sur l'axe Saône.

En organisant les coopérations entre ces villes et agglomérations, la métropole jouera un réel rôle d'accélérateur de développement et de solidarité. L'axe urbain bourguignon structuré le long de la Saône trouvera une place particulière dans ces démarches compte tenu de ses caractéristiques.



L'usine qui brûle, chauffe et éclaire

Après avoir été mise aux normes au début des années 2000, l'usine d'incinération de Dijon métropole a été dotée d'un turbo-alternateur permettant de produire de l'électricité à partir de la chaleur dégagée par les fours. Chaleur récupérée par ailleurs pour approvisionner le réseau de chaleur de Dijon métropole. Ainsi rénové et équipé, l'équipement, qui traite 70% des déchets ménagers de la Côte-d'Or, est un modèle de développement durable.



Plusieurs thèmes concernent l'ensemble de ces agglomérations comme l'enseignement supérieur, les déchets et les démarches de promotion et de présence sur les salons.

L'université est présente, notamment sur la Communauté Urbaine Creusot Montceau, le Grand Chalons, Mâcon, Nevers et Auxerre, assurant ainsi une facilité d'accès des jeunes issus de familles modestes à l'université.

Les déchets pourraient aussi être un nouveau cadre de partenariat en regroupant l'accueil et le traitement de ceux-ci sur une plateforme unique. L'usine de Dijon pourrait en être le lieu d'accueil.

Aujourd'hui, dans la compétition des territoires, il est nécessaire de mettre en œuvre des démarches communes de promotion assurant une réelle visibilité pour attirer les entreprises mais aussi les futurs créateurs qui représentent l'enjeu de demain.

Le renforcement des liaisons, ferrées en particulier, mais aussi routières, permettrait d'offrir une mobilité facilitée à l'ensemble des citoyens.

L'ouverture à ces agglomérations des outils territoriaux existants est aussi concernée. Par exemple, pour répondre aux besoins exprimés par la Communauté urbaine Creusot Montceau, Dijon métropole a cédé des parts de la SPLAAD pour permettre l'entrée de la communauté urbaine dans la société publique locale et bénéficier ainsi de ses services. D'autres organismes peuvent être ainsi valorisés.

C | TRAVAILLER À L'ÉCHELLE DU RÉSEAU DES VILLES DE FRANCHE-COMTÉ

Les coopérations à cette échelle concerneront essentiellement, outre la métropole, les deux agglomérations que sont Belfort/Montbéliard et le Grand Besançon.

Les thèmes envisagés sont :

- université :

Dans le développement indispensable de l'économie, l'université représente un atout majeur qu'il faut amplifier et approfondir en s'engageant dans une fusion des universités de Bourgogne et de Franche-Comté pour constituer une seule université à même de s'inscrire dans les pôles de développement de demain.

Cela permettrait d'élargir la palette des formations, d'accueillir les meilleurs chercheurs et de mettre en œuvre une stratégie pour être en capacité de répondre à l'explosion du nombre d'étudiants en France mais aussi et surtout à l'étranger, de les accueillir ou de développer des enseignements à distance.

Il y a sur ce sujet un vrai pari gagnant pour l'université et les territoires : soutien au programme i-site sur lequel l'université s'est engagée et pour lequel elle bénéficiera de fonds de l'État ; cadencement ferré et réalisation du raccordement de La Chapelle (à Longvic) nécessaire à la diamétralisation du transport ferroviaire.

- pôles de compétitivité : favoriser l'accompagnement des pôles mais aussi organiser les complémentarités sur des projets R&D et innovation.
- French Tech : renforcer les coopérations et complémentarités des actions et engagements pris.
- promotion et salons internationaux : organiser une démarche dynamique de présence sur des manifestations internationales mais aussi sur des salons cibles qui donneront une vraie visibilité et faciliteront l'accueil de créateurs et doctorants, voire de faire connaître les capacités en formations d'enseignement supérieur.
- tourisme : ce segment est à fort potentiel de développement et d'emplois. Pour ce faire, il nécessite d'avoir une réflexion organisée et une coordination large. L'exemple type est celui de tous les sites Unesco qui pourraient être un vecteur encore plus important de flux touristique.
- complémentarité culturelle : celle-ci pourrait concerner les orchestres de Besançon-Belfort-Montbéliard et celui de Dijon, les conservatoires de musique mais aussi les scènes et diverses offres culturelles assurant un large rayonnement.

Les débouchés institutionnels de ces alliances territoriales restent à définir. La métropole souhaite prioriser une approche pragmatique des questions en jeu et travailler les projets.

C'est pour cela qu'il est proposé de mettre en œuvre un contrat de réciprocité avec l'aire urbaine selon le dispositif initié par l'État en 2014. Ce contrat constituerait le volet territorial du contrat métropolitain d'innovation.

D'autres débouchés institutionnels peuvent être mis en perspective, par exemple celui d'un pôle métropolitain Belfort-Besançon-Dijon-Chalons-Le Creusot-Mâcon, comme axe structurant du développement économique.

Le Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), dont la démarche est déjà engagée, devra aussi prendre en compte ces nouvelles alliances territoriales et la position de la métropole.



Dijon métropole au Mipim

Chaque année, en mars, Dijon métropole participe au Mipim, le marché international de la promotion immobilière, à Cannes. Un événement au cours duquel les plus grandes villes de la planète présentent leurs projets : écoquartiers, zones d'activités économiques, espaces commerciaux, atouts touristiques. Le Mipim, c'est l'occasion de séduire des investisseurs du monde entier. Dijon métropole joue dans la cour des grands.



4

INNOVATION ET MOUVEMENT POUR IMAGINER LA VILLE DE DEMAIN



DIJON MÉTROPOLE CONNECTÉE

Le grand projet de gestion connectée de l'espace public est unique au monde par son ampleur et son périmètre. Dans une agglomération bientôt entièrement fibrée, il améliorera le service rendu aux habitants grâce à de nouveaux services numériques.

Dijon métropole a « fait le buzz » en annonçant, à l'automne 2017, qu'elle engageait la mise en œuvre d'un système de gestion connectée de son espace public. Un centre unique pilotera l'ensemble des équipements situés sur la voirie métropolitaine : éclairage public, feux de circulation, bornes d'accès aux rues piétonnes, caméras de vidéoprotection, véhicules de service, capteurs environnementaux... La réalisation de ce projet a été confiée

à un consortium associant de grands groupes experts, séduits et convaincus par l'ambition du projet : Bouygues, Citelum, Suez et Capgemini. En s'appuyant sur un réseau très haut débit, Dijon métropole rendra son service public encore plus efficace et instaurera de nouveaux modes de relation avec les habitants. Ceux-ci pourront par exemple signaler un dysfonctionnement depuis leur smartphone et géolocaliser un incident ou un accident, demander l'intervention d'agents de propreté ou de collecte des déchets, calculer un itinéraire et choisir le mode de déplacement le plus pertinent... La ville du XXI^e siècle, connectée et intelligente, est une cité où les habitants sont acteurs de leur environnement, un espace urbain où la technologie est au service de la participation citoyenne.

Les métropoles sont les lieux majeurs de l'innovation tous domaines confondus.

Territoires de tous les réseaux, de toutes les économies, de toutes les influences, elles sont en première ligne et, de façon permanente, percutées par les évolutions sociétales.

Territoires aussi fortement habités, elles sont aussi impactées par des nouvelles pratiques et des demandes de leurs habitants. L'imagination, l'innovation s'imposent à elles comme une obligation permanente de leur évolution et de leur modernité.

Faisons en sorte que Dijon métropole favorise aussi sa propre «modernité».

Mobiliser les innovations technologiques à son service et à ceux de ses habitants, favoriser de nouvelles pratiques urbaines et culturelles, construire et aménager autrement et durablement, peut-être bousculer un certain «conformisme» des modes de vie, être attentif aux signaux faibles, autant d'attitudes et de démarches qui pourraient constituer un ensemble cohérent et innovant comme un laboratoire de la ville de demain.

À ce titre et sans aucun doute, le «numérique» est un enjeu majeur de cette modernité urbaine, offrant la possibilité de nouveaux services, de nouveaux usages de la ville et d'une nouvelle phase de développement économique.

Mais le passage en métropole ne cultivera pas seulement une «nouvelle modernité» dans l'innovation technique et économique, il devra aussi agir sur les problématiques du bien et du mieux-vivre ensemble.

La nouvelle étape qui s'ouvre doit se construire en profitant de l'obligation légale qui lui est faite de prendre une large part des compétences du département pour mettre en œuvre un projet commun inclusif où l'imagination et l'innovation s'exprimeront. La métropole devra se réorganiser pour être en capacité d'assurer, au plus près des citoyens, la dynamique sociale et culturelle qui donnera sens et corps à son existence.

Cette capacité d'imagination et d'innovation doit être l'un des marqueurs premiers de notre projet métropolitain. Il en est une des conditions nécessaires à sa réussite.



5

POUR UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE ET FÉDÉRATRICE

La transformation en métropole est l'occasion d'une réflexion sur sa propre gouvernance. Cette réflexion s'est construite sur l'idée d'en renforcer sa dimension fédératrice. Elle s'est attachée à la décliner en direction de ses 24 communes, des forces vives, civiles, économiques, institutionnelles du territoire et de ses habitants.

Concernant sa propre gouvernance institutionnelle, s'est imposée aussi l'idée qu'être plus fort en interne permettra d'être plus fort à l'extérieur.

C'est en ce sens qu'un pacte de gouvernance a été travaillé. Il aborde l'institutionnalisation et les compétences d'une conférence métropolitaine des maires, le rôle des commissions, la réunion des DGS...

La mise en œuvre des services aux communes et des schémas de cohérence et de complémentarité des équipements doit aussi concourir au renforcement de notre cohésion interne.

Ensuite, il faut ouvrir notre gouvernance au dialogue, aux avis et aux contributions externes.

Un Conseil stratégique de développement sera l'outil de cette ouverture, où l'ensemble des acteurs de l'attractivité de la métropole sera représenté.

Enfin, il faut aussi s'adresser aux habitants pour expliquer, faire connaître la métropole et son projet, afin que celle-ci ne devienne pas une feuille «technocratique» de plus, mais qu'ils la reconnaissent comme la leur.

Les agents de la métropole, mais aussi ceux des 24 communes, sont des relais quotidiens de son action auprès des habitants. La transformation en métropole doit leur être présentée et expliquée, afin de construire une nouvelle culture territoriale, celle de la métropole.

Fédérer nos décisions, fédérer notre environnement, fédérer nos agents, fédérer les habitants pour construire notre métropole... C'est tout le sens à donner à cette nouvelle gouvernance.



Le siège de Dijon métropole, avenue du Drapeau à Dijon.



III. PLAN D' ACTIONS

En concrétisation des orientations stratégiques proposées ci-dessus, un plan d'actions a été élaboré. Il comporte plus de 70 propositions, détaillées dans autant de fiches, dont la liste est fournie en fin de document.

Une présentation synthétique et complète de ce plan est faite, ci-après, dans un classement thématique plus «classique» que celui des orientations stratégiques, mais non hiérarchisé.

De fait, la grande majorité de ces propositions concrètes participe activement et de façon transversale à plusieurs des orientations stratégiques. Elles rejoignent également les axes stratégiques énoncés par la région dans son plan de mandature.

Enfin, ce plan d'actions se projette sur une échéance 2018-2021 en conformité avec les perspectives de contractualisation.

- 1 • L'attractivité de la capitale : la ville en projets
- 2 • La métropole écologique : alimentation, énergie, eau, biodiversité, air
- 3 • La métropole des savoirs : université, formation et start-up
- 4 • La métropole sociale et solidaire
- 5 • De nouvelles coopérations avec la région Bourgogne-Franche-Comté
- 6 • Filière industries agro-alimentaires
- 7 • Filière santé
- 8 • Filière tourisme
- 9 • Filière numérique
- 10 • Alliances territoriales
- 11 • Rayonnement culturel et sportif
- 12 • Une gouvernance renouvelée et fédératrice



1

L'ATTRACTIVITÉ DE LA CAPITALE LA VILLE EN PROJETS



Bienvenue en zone touristique internationale

Dijon fait partie, avec Paris, Nice, Cannes, Deauville ou La Baule, des neuf premières villes françaises labellisées par l'État « zones touristiques internationales », du fait de l'importante fréquentation de visiteurs étrangers tout au long de l'année. Le secteur sauvegardé et le site de la Cité internationale de la gastronomie et du vin sont concernés par ce classement en ZTI qui permet notamment l'ouverture des commerces sept jours sur sept.

Dijon métropole bénéficie d'une double reconnaissance **Unesco – Climats** du vignoble de Bourgogne et **Repas gastronomique des Français**.

97 hectares : le secteur sauvegardé de Dijon est l'un des plus vastes de France.



Le renforcement de l'attractivité de la métropole est au cœur du projet métropolitain.

La Cité internationale de la gastronomie et du vin (CIGV) sera un atout majeur de cette attractivité renforcée. Il convient de continuer à dynamiser ce projet.

Le pôle culture et expositions de la CIGV donnera les clés pour comprendre le Repas gastronomique des Français et l'importance du vin dans le patrimoine culturel. Le montage financier de cette opération devra être complété, incluant la réalisation du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) et en bénéficiant des fonds du Contrat de redynamisation du site de défense de la BA102.

La double inscription Unesco au titre du Repas gastronomique des Français et des Climats du vignoble de Bourgogne, la présence d'une chaire Unesco « Culture et traditions du vin » unique au monde, la rénovation du Musée des Beaux-Arts, le renouveau du secteur sauvegardé, le classement « Ville d'art et d'histoire », la labellisation récente du centre ancien en « Zone Touristique Internationale » et, bien sûr, l'ouverture en 2019 de la Cité internationale de la gastronomie et du vin sont autant d'éléments qui concourent et concourront à la dynamisation de notre attractivité touristique.

La création du CIAP au sein de la CIGV fera de celle-ci une plateforme d'orientation vers tous les autres lieux patrimoniaux de la ville et de la région. Ce centre repose sur la structuration d'outils performants et modernes : d'une part une plateforme

touristique, d'autre part une plateforme numérique pour lesquelles sont recherchés des financements.

La CIGV va s'installer sur le site de l'ancien hôpital général, en bordure du centre historique de Dijon. La Cité, comme le cœur historique de la ville, a vocation à attirer une population similaire (touristes, investisseurs...) dont une grande partie arrive en TGV. Nous prévoyons de traiter la liaison entre la gare et la CIGV en créant un cheminement piétonnier culturel de qualité : aménagement du pôle d'échanges Albert 1^{er} et création d'un parcours « autour de la vigne » dans le Jardin des sciences. Il convient également de traiter les abords de la CIGV : la plateforme d'échanges Monge devra intégrer l'ensemble des modes de déplacement.

La rénovation complète des quais de la gare, en particulier leur mise en accessibilité, doit être réalisée d'ici 2020 au plus tard.

L'accessibilité de la métropole depuis les rocade devra être améliorée.

L'attractivité de la métropole doit aussi se concrétiser la nuit. C'est l'enjeu d'un « plan lumière » visant à mettre en valeur le patrimoine, en particulier au centre-ville.

Le Fab lab ou démonstrateur d'idées pour la ville durable aura vocation à faciliter l'émergence de démarches innovantes qui favorisent l'imagination et la création de projets urbains sur des sites en mutation. Il pourrait initier des appels à projets et avoir recours à des consortiums regroupant des grands groupes, des start-up, des habitants, des chercheurs..., à l'initiative de la collectivité.

Le passage en métropole est l'occasion de relancer les réflexions urbaines sur ses sites stratégiques, autour des grands enjeux qui la caractérisent (développement, mobilité, transition écologique, image...).

Une étude en particulier concerne l'optimisation du nœud ferroviaire dijonnais avec un double objectif : développer les liaisons avec les autres grandes villes et améliorer les mobilités internes à l'agglomération.



Concert de rentrée 2016, place de la Libération.



2

LA MÉTROPOLE ÉCOLOGIQUE ALIMENTATION, ÉNERGIE, EAU, BIODIVERSITÉ, AIR



Tramway: le modèle dijonnais

Inaugurées en 2012, les deux lignes du tramway de Dijon métropole transportent chaque jour plus de 95.000 passagers. Elles ont profondément modifié la physionomie de l'agglomération et les modes de déplacement de ses habitants et de ses visiteurs. Construites simultanément en moins de trois ans, elles ont permis de réduire sensiblement la pollution atmosphérique et le bruit et sont considérées comme un modèle, visité par des délégations venues du monde entier (Miami, Rio de Janeiro, Qingdao...).



La métropole protège sa ceinture verte

Dijon métropole est engagée dans la préservation de sa ceinture verte et de l'agriculture périurbaine. Le rachat du domaine de La Cras s'inscrit dans cette démarche. Les espaces naturels de l'Ouest dijonnais seront ainsi préservés. Le plan local d'urbanisme intercommunal - habitat et déplacements (PLUI-HD) intègre la nécessité de préserver les zones cultivées aux portes de la ville en limitant l'urbanisation qui réduit les espaces agricoles.

Illustration : Flavignerot

La métropole est déjà reconnue pour ses efforts en faveur du développement durable et de la transition écologique. Le projet métropolitain propose d'aller plus loin encore dans ce domaine.

L'autosuffisance alimentaire est proposée comme objectif de moyen terme pour le territoire de la métropole. Ce projet s'inscrit dans la perspective des différentes procédures nationales existantes comme le Projet alimentaire territorial (PAT).

Mais il s'inscrit surtout dans le cadre de la réponse que Dijon métropole a fait fin septembre à l'Appel à manifestation d'intérêt «Territoire d'innovation de grande ambition» (AMI-TIGA), cité plus loin au titre des nouvelles et grandes coopérations possibles avec la région. **La métropole propose dans cet «AMI» l'ambition d'être un territoire modèle du «système d'alimentation durable de 2030».** Elle pense aussi démontrer que l'évolution vers ce système est une opportunité pour la transformation positive des territoires d'un point de vue environnemental, économique et social.

De plus, cette démarche constituera un projet structurant majeur pour développer les coopérations territoriales avec notre aire urbaine.

La reconquête de la biodiversité, engagée dès 2009 par le Grand Dijon, sera poursuivie. Les actions en cours sont nombreuses : plan biodiversité de 2014, politique agricole locale, charte de gestion écologique, préservation des insectes pollinisateurs... De nouveaux projets s'engagent : maille verte et bleue dans le Plan local d'urbanisme intercommunal,

murs et espaces végétalisés en milieu urbain dense, parcours biodiversité, par exemple.

Dans la perspective des évolutions annoncées en matière de recyclage, des plastiques en particulier, la modernisation et l'agrandissement du centre de tri sont envisagés. Une étude de territoire interrégionale permettra de dimensionner cette extension. Elle permettra en particulier d'esquisser un renforcement des mutualisations entre collectivités et de mesurer les complémentarités entre bassins versants, ce qui conduira au renforcement de la dimension régionale du centre de tri métropolitain.

Un autre levier sera notre engagement en faveur de la «transition énergétique dans l'habitat», formidable accélérateur de développement pour une filière utilisant des produits naturels. Ce projet inclut la mise en œuvre de formations permettant d'acquérir de nouvelles compétences et de développer les savoir-faire sur le territoire.

Les aires d'alimentation en eau potable des sources du Suzon et de Morcueil nécessitent des mesures de protection vis-à-vis des risques de pollutions causées par des engrais ou des pesticides. Ces mesures impliquent une évolution des pratiques culturelles.

Ces mesures complètent les investissements déjà engagés à l'horizon 2021 au travers de la délégation de service public et visant à sécuriser la production d'eau potable, en quantité comme en qualité.

Dans le cadre de la politique de l'énergie, en complément de l'extension du réseau de chaleur, il est prévu de doubler l'exportation, vers ces réseaux, de l'énergie thermique produite par l'usine d'incinération.

La construction d'une usine de méthanisation de déchets est aussi envisagée ainsi que la création d'une ferme photovoltaïque sur le site du Centre d'enfouissement technique Valmy qui reste un objectif important de cette politique.

Nombre de ces dernières actions constituent elles aussi des sujets dynamiques de coopérations territoriales avec l'aire urbaine.

Au titre des actions en cours, Dijon métropole poursuit son engagement pris dans le cadre du programme «Villes respirables en 5 ans», pour lequel elle a été lauréate en 2015. Le sujet des mobilités douces sera concerné en priorité. Ainsi il est proposé d'améliorer les liaisons douces entre Valmy et la Toison d'Or.

La métropole a également engagé le programme Prioribus, qui permettra d'améliorer la fluidité, la vitesse commerciale et l'accessibilité des bus Divia.



Dijon métropole soutient la biodiversité

Dijon métropole développe la biodiversité en milieu urbain grâce à la gestion différenciée des espaces verts, à l'abandon total des produits phytosanitaires, à la création d'espaces verts pour toute construction... L'implantation d'une centaine de ruches métropolitaines qui produisent le miel de Dijon s'inscrit dans cette démarche en faveur de la biodiversité. La métropole, qui s'est vu décerner le label Apicité «3 abelles», est aujourd'hui repérée par les instances professionnelles comme un territoire ami des précieuses abelles.



3

LA MÉTROPOLE DES SAVOIRS UNIVERSITÉ, FORMATION ET START-UP



Data center de l'université de Bourgogne

L'université de Bourgogne dispose d'un data center dont la capacité devra être doublée pour répondre aux besoins considérables de traitement des données. L'objectif est d'en faire l'un des tous premiers data centers publics de France.

L'enseignement supérieur est considéré comme l'un des leviers majeurs du développement et de l'attractivité métropolitains. L'université en constitue régionalement l'élément structurant.

La Communauté d'universités et d'établissements (Comue) en est actuellement la structure juridique, mais elle s'avère aujourd'hui limitée.

L'une des actions consistera à fusionner les universités de la région pour en faire un ensemble capable de rivaliser avec les autres universités qui ont déjà franchi cette étape. La fusion des universités permettra de favoriser l'accueil d'étudiants étrangers, notamment issus d'Afrique francophone. L'université «fusionnée» pourra développer une offre de formations sur site, voire à distance.

Accroître l'attractivité étudiante de la métropole nécessite également de renforcer les formations d'enseignement supérieur proposées actuellement, soit par des créations d'unités nouvelles, soit par le renforcement des capacités existantes :

- création d'une école d'architecture ;
- installations de l'école supérieure des travaux publics (ESTP) et de l'école supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction (ESITC) ;
- création d'une nouvelle école d'ingénieurs baptisée ESEO, destinée à renforcer la palette des formations dans le domaine informatique et numérique ;
- création d'un département universitaire d'odontologie permettant de répondre à la pénurie de dentistes ;
- l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux (ESIREM) doit, pour répondre à ses besoins, augmenter ses capacités, agrandir ses locaux et acquérir de nouveaux matériels ;
- extension de Sciences Po Dijon.

La question immobilière est essentielle pour ces projets qui nécessitent construction neuve, extension ou reconversion de locaux.

- la création d'une école vétérinaire qui renforcerait la filière agricole très importante dans la région tant pour le lait que la viande sera expertisée ;
- les programmes i-site BFC et Grand Campus doivent être soutenus et renforcés ainsi que la création d'une école universitaire de recherche ;
- le soutien au cluster Créativ, dans sa démarche de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) de territoire. Il s'agira d'organiser une veille mais aussi une anticipation des besoins en termes d'emplois et de compétences pour répondre aux secteurs en tension : tourisme, santé, transition énergétique, habitat... Créativ a également pour rôle d'anticiper les besoins liés au renouvellement de la population active avec le départ important des baby-boomers ;
- enfin, l'université de Bourgogne dispose d'un data center dont la capacité devra être doublée pour répondre aux besoins considérables de traitement des données. L'objectif est d'en faire l'un des tous premiers data centers publics de France. Ce projet trouvera une place toute particulière dans la dynamisation de la filière numérique.

Il faut également s'intéresser au lien université/entreprises et tout particulièrement à des leviers visant à stimuler la création d'entreprises (start-up) par les doctorants :

- mise en place de sensibilisation/formation à la création et l'économie d'entreprises dès les premières années de doctorat ;
- offre de locaux adaptés à leurs besoins et à leurs moyens : loyers très abordables, prise en charge des premiers aménagements et équipements, baux plus souples...
- organisation de salons régionaux destinés à les aider à rencontrer leurs partenaires potentiels.



Université de Bourgogne

Shanghai

L'université de Bourgogne a fait son entrée, en 2017, dans le classement international de référence **des universités et des grandes écoles.**



4

LA MÉTROPOLE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Des logements pour tou(te)s

Grâce à une politique de soutien continu à la construction de nouveaux programmes, Dijon métropole se hisse, au fil des années, au niveau exigé par la loi en matière de logement à loyer modéré. L'engagement de la métropole aux côtés des bailleurs sociaux est vital pour que de nouveaux logements accessibles au plus grand nombre voient le jour dans toutes les communes, dans tous les quartiers, garantissant la diversité et la mixité.

Illustration : dispositif « Bien vivre dans son logement » pour accompagner les habitants à faire des économies d'énergie.



Un Cœur de Ville pour vivre ensemble

À Quetigny, l'arrivée du tram a fortement participé aux évolutions en matière d'urbanisme. Autour de la station terminus de T1, devenue un lieu particulièrement central et fréquenté, l'objectif est de créer un « éco centre-ville ». Piloté par la SPLAAD, opérateur public pour le compte de la ville, le projet multi-générationnel « Quetigny - Cœur de Ville », associe la construction de nouveaux logements plus modernes et accessibles, le renforcement du commerce de proximité et l'animation de la place centrale avec un équipement culturel. Investissements publics et privés seront consacrés à cette opération qui se prolongera au moins jusqu'en 2021.

La solidarité et la justice sociale sont, dans un esprit républicain affirmé, des principes fondateurs de Dijon métropole en ce qu'ils participent, au quotidien, au bien-vivre ensemble.

La transformation en métropole implique le transfert d'au moins trois blocs de compétences départementales sur les huit fixés par le législateur, voire leur totalité. C'est cette dernière option qui a été retenue. Les présidents des deux collectivités se sont accordés sur le principe d'un transfert, en 2018, de toutes les compétences à caractère social, ainsi que de celles liées à la culture, au sport et au tourisme.

Ce choix impliquera naturellement de rechercher les meilleures articulations avec les compétences importantes que le département continuera à exercer sur le territoire métropolitain.

Mais il constitue surtout une opportunité inédite de faire évoluer, voire de rénover, nombre de nos politiques de proximité. Les dispositions adoptées donnent, en effet, à la métropole un rôle nouveau et central dans la mise en œuvre de l'action sociale du quotidien, au plus près des habitants.

L'élargissement des politiques sociales de la métropole permettra de conforter l'efficacité de politiques structurantes et stratégiques portées par la métropole en direction des publics les plus vulnérables.

Les liens entre les politiques de l'habitat, de l'urbanisme, la gestion du Fonds de Solidarité Logement et la gestion du service social illustrent cette cohérence. Afin de compléter les dispositifs de

développement du logement à loyer modéré, il est également proposé que la métropole évolue vers le statut d'autorité organisatrice des attributions.

Ce nouveau rôle permettra à la métropole de garantir la mixité sociale dans tous les programmes et dans toutes les communes. La prise de compétence du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), du Fonds de solidarité logement (FSL) et du service social en facilitera l'exercice.

De même, le positionnement du cluster Créativ' comme charnière entre politique de développement économique et politiques d'insertion permettra d'organiser une veille mais aussi une anticipation des besoins en termes d'emplois et de compétences pour répondre aux secteurs en tension : tourisme, santé, transition énergétique, habitat...

Le transfert de ces compétences se traduira, avec une recherche de mutualisation, par un dialogue permanent avec le département et les Centres communaux d'action sociale (CCAS) dans l'objectif de conforter l'accessibilité des réponses sociales aux publics les plus fragiles.



À Longvic, le premier écoquartier

Les Rives du bief furent, en Bourgogne, en 2014, le premier écoquartier officiellement labellisé par l'État. Avec 100 logements basse consommation, il constitue la première pierre d'un ambitieux programme visant à requalifier le centre-ville de Longvic, sur les bords de l'Ouche. Depuis, une dizaine d'écoquartiers ont vu le jour dans la métropole et plusieurs projets sont engagés, soit plusieurs milliers de logements.



5

DE NOUVELLES COOPÉRATIONS AVEC LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Devenir métropole appelle à un nouveau dialogue et à une coopération plus forte avec la région.

C'est l'esprit même de la loi, construire un couple région-métropole fort, en particulier dans le champ de l'économie, compétence partagée et complémentaire.

Si l'objectif est de tirer ensemble le meilleur bénéfice de cette évolution, sont proposées prioritairement les actions structurantes suivantes :

- un avenant au Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ouvre la possibilité de conventions d'application spécifiques à la métropole ; par exemple, son implication dans l'agence économique régionale ou l'immobilier d'entreprise ;
- la métropole s'est dotée d'une direction générale déléguée «attractivité et rayonnement» au sein de laquelle figure l'animation des filières d'avenir du territoire ;
- la nécessité de réfléchir ensemble à la fusion des universités de Bourgogne-Franche-Comté pour renforcer l'ensemble du dispositif universitaire ;
- le soutien au programme de recherche i-site, piloté par la Comue, doit aussi être un sujet de nouvelles coopérations, ainsi que le soutien à la démarche Grand Campus ;
- l'Appel à manifestation d'intérêt «territoire innovant de grande ambition» (AMI-TIGA) lancé par l'État au titre des Programmes d'investissement d'avenir (PIA) doit être l'occasion d'une coopération nouvelle et forte entre la région et la métropole pour «booster» les chances de celle-ci de voir sa proposition retenue ;
- le copilotage du pôle de compétitivité Vitagora ;
- les coopérations sur le soutien aux filières clés du territoire.

Enfin, en matière d'aménagement du territoire, la métropole doit trouver toute sa place dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en cours d'élaboration. Une contribution sera faite en ce sens.

6

FILIÈRE INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES

Il s'agit de continuer à développer l'agro-alimentaire, qui constitue aujourd'hui une des filières d'excellence du territoire, portée par le pôle de compétitivité Vitagora.

Une étude sera engagée afin d'engager une nouvelle étape de développement de cette filière. L'objectif est en particulier d'augmenter le nombre de ses entreprises en étant plus performant en matière de création de celles-ci.

L'implantation à dimension économique de la FoodTech à la Cité internationale de la gastronomie et du vin en renforce le pôle «entreprises» et elle devra être développée.

La montée en puissance d'AgrOnov, en termes de locaux comme d'animation le sera aussi.

La réponse de Dijon métropole à l'AMI-TIGA mobilise déjà l'ensemble de cette filière.



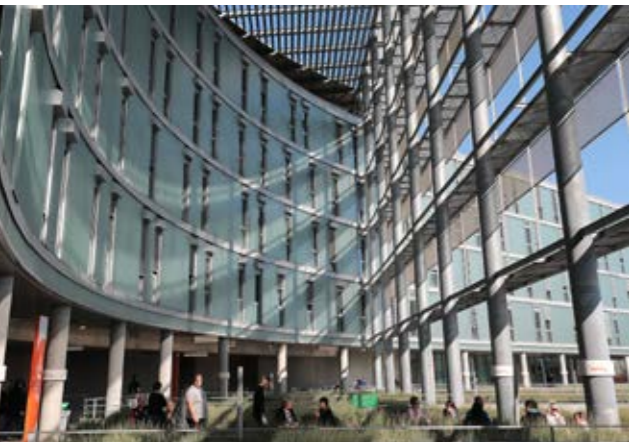
La FoodTech française s'élabore à Dijon

Labellisée en juillet 2016 par l'État, la FoodTech Dijon Bourgogne-Franche-Comté est un écosystème qui a vocation à faciliter l'émergence et l'accompagnement des projets numériques dans le domaine de l'alimentation. À Dijon et en Bourgogne-Franche-Comté, les grandes entreprises, les laboratoires et les centres d'enseignement supérieur du territoire constituent un environnement favorable à la création des acteurs économiques de demain dans l'agro-alimentaire. Grâce à ce label FoodTech, Dijon rejoint le réseau des neuf métropoles labellisées FrenchTech dans l'hexagone et conforte son attractivité.



7

FILIÈRE SANTÉ



Grand hôpital

Le chantier de l'hôpital François-Mitterrand, qui a permis de regrouper sur un site unique les services du CHU jusqu'alors répartis entre le Bocage et l'hôpital général, a représenté un investissement de plus de 300 millions d'euros, soit l'un des plus importants projets de ces dernières années dans l'agglomération. Avec ses 1800 lits, le centre hospitalier universitaire est classé parmi les 15 meilleurs établissements français de santé par le magazine Le Point.

Le but est de renforcer cette filière par la création d'un technopôle santé. Le point d'appui essentiel en sera le Centre hospitalier universitaire (CHU).

La première étape sera la création d'une plateforme de rééducation du futur «Réadaptic» associant les compétences de la recherche universitaire et des entreprises industrielles. Grâce aux technologies numériques, cette plateforme facilitera la réadaptation du patient et son retour à domicile.

Deux autres projets pourront être soutenus par la métropole et contribueront à ancrer son excellence dans le domaine de la santé :

- l'équipe du projet Imappi est en passe de relever le défi d'exploiter un prototype d'imagerie hybride TEP/IRM qui placera Dijon parmi les premiers sites au monde à utiliser cette technologie dans le domaine clinique grâce à un portage conjoint Centre Georges-François-Leclerc (CGFL) et CHU ;
- la création d'un pôle de compétences en médecine génomique grâce à la mobilisation de moyens humains et matériels renforcés, mis à la disposition des équipes déjà investies dans cette technologie. La médecine génomique représente une véritable révolution technologique pour le diagnostic des cancers, des maladies rares comme des maladies plus communes.

8

FILIÈRE TOURISME

Le tourisme est de plus en plus considéré comme une filière économique. De plus, elle a la particularité de créer des emplois non délocalisables et pour une part peu qualifiés.

Les constats nous amènent à privilégier trois axes stratégiques :

- améliorer nos capacités d'accueil ;
- diversifier nos offres touristiques ;
- occuper le web pour les faire connaître.

A | SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE MÉTROPOLITAIN

Dans un premier temps, il conviendra de mener des études-actions destinées à améliorer la qualité de nos diagnostics et à susciter la mobilisation des filières. Ces études seront regroupées au sein de l'élaboration d'un schéma de développement touristique métropolitain.

La méthodologie visera à impliquer la filière dans le diagnostic et à en faire une démarche proactive. Ce schéma comprendra :

- le tourisme de loisirs : définition des cibles, nouvelles offres (MBA, CIGV, UNESCO), politique de promotion (international compris) et de commercialisation ;
- le tourisme d'affaires : cette étude devra caractériser les potentialités de Dijon métropole en matière de tourisme d'affaires, notamment en termes de salons (professionnels et grand public) et en termes de colloques, séminaires universitaires...

Elle devra également préconiser des initiatives à engager pour s'emparer pleinement de ce potentiel, en termes d'équipements, de méthode de commercialisation, d'organisation et de service aux clients.



Congrès et tourisme d'affaires

Dijon métropole s'ouvre au tourisme d'affaires. Tramway, nouvelle gare TGV, piétonisation du centre ville, rénovation du musée des Beaux Arts, centre d'affaires, constituent autant de bonnes raisons de venir découvrir ou redécouvrir la belle cité des Ducs. Le Palais des Congrès et des expositions ou encore le Zénith accueillent de nombreux événements. En 2013, le congrès national des experts comptables a réuni pas moins de 6000 personnes à Dijon Congrexpo. Cette manifestation annuelle qui se cantonnait habituellement à des villes comme Paris, Lyon ou Marseille, est considérée comme le congrès professionnel le plus important de France.



Bienvenue à Dijon!

Dijon s'affiche le long des autoroutes APRR ! Huit panneaux de 20 mètres carrés, réalisés par des illustrateurs reconnus du monde de la bande dessinée, ont été positionnés fin juin 2017 sur les autoroutes à l'approche de Dijon, en cohérence avec la signalétique Climats du vignoble de Bourgogne. Disposés par couples sur l'A31, l'A6 et l'A39, ils valorisent la destination touristique Dijon, capitale des ducs de Bourgogne et Cité internationale de la gastronomie et du vin.





Grands investissements hôteliers

La double reconnaissance Unesco, le classement du centre-ville en zone touristique internationale et les projets de la Cité internationale de la gastronomie et du vin et du musée des Beaux-Arts ont convaincu les professionnels de l'hôtellerie que la fréquentation touristique allait fortement augmenter. En cinq ans, 1000 chambres ont été créées ou rénovées dans l'agglomération, portant la capacité hôtelière et le confort au niveau d'une destination internationale.

B | DIAGNOSTIC FILIÈRE ET CAPACITÉS D'ACCUEIL

L'étude devra affiner les résultats de l'étude Alliance 46.2 qui font état de capacités d'accueil quantitatives insuffisantes au niveau de l'aire urbaine de Dijon si l'on tient compte des besoins nouveaux créés par l'ouverture de la Cité internationale de la gastronomie et du vin (CIGV) et la métamorphose du musée des Beaux-Arts (MBA). L'analyse portera tant sur les hébergements (hôtelier et autres) que sur les capacités d'accueil des congrès et des expositions.

L'étude fléchera les types d'investisseurs susceptibles d'être intéressés et les pistes de montages.

C | CRÉATION D'OUTILS D'E-TOURISME

Il s'agira de s'aligner sur les meilleures pratiques, en coopération avec les professionnels, pour renouveler profondément nos modes de communication actuels.

Ces outils s'adresseront à la fois au tourisme d'agrément mais aussi au tourisme d'affaires.

Ce projet comprendra notamment :

- la réalisation de contenus dynamiques et interactifs utilisant un ensemble d'outils numériques interconnectés (sites, blog, e-letter...);
- la réalisation de nouveaux supports numériques (site, blog, e-letter, gestion des réseaux sociaux...);
- l'implantation d'outils numériques d'accueil et d'information virtuels (totems, panneaux interactifs, applications...).

9 FILIÈRE NUMÉRIQUE

À travers un contrat de «conception, réalisation, exploitation et maintenance» (CREM) qu'elle vient d'attribuer, la métropole entend développer un ensemble de services numériques liés à la gestion centralisée et connectée de l'espace public, en direction des pouvoirs publics, des entreprises et des habitants.

Ce projet, qui est mis en œuvre par des opérateurs extérieurs, a aussi pour vocation de développer un important outil numérique, producteur de données et d'applications. Il se conçoit donc comme un accélérateur de la filière numérique. Il est bien sûr susceptible d'être mis à disposition d'autres thématiques (alimentation, santé...) et de donner ainsi à cette filière une vocation transversale au service de la ville, de ses acteurs et de ses usagers. Ce projet se conçoit donc aussi comme un levier de développement économique.

Ainsi, il constitue déjà un élément structurant au service de la réponse métropolitaine à l'Appel à manifestation d'intérêt territoire innovant de grande ambition (AMI-TIGA).

Quatre autres projets déjà évoqués confortent aussi les initiatives en faveur de cette filière émergente :

- l'installation de l'école ESEO (école du numérique);
- le doublement du data center public de l'université de Bourgogne;
- la plateforme «Réadaptic»;
- le projet Prioribus.



Une métropole intelligente et connectée

Dijon métropole développe sa « gestion connectée de l'espace public » et prévoit la création, dès 2018, d'un poste de pilotage unique pour coordonner les équipements urbains du territoire. Grâce au numérique, ce poste de pilotage gère à distance, coordonne et entretient les équipements urbains (feux de circulation, éclairages, vidéoprotection, services de voirie...) afin de faciliter la gestion de l'espace public.

La création de ce poste de pilotage connecté est un projet essentiel pour offrir aux habitants des services publics plus efficaces.

Illustration : Ville Intelligente, du projet à la réalité, avec Dijon Métropole, sur le stand de Bouygues lors du salon des maires en novembre 2017.



10

ALLIANCES TERRITORIALES

La concrétisation des alliances territoriales s'organisera autour de plusieurs supports.

La mise en place d'ateliers, tant avec les communes et les communautés de communes de l'aire urbaine qu'avec l'arc urbain, permettra de renforcer les perceptions partagées des acteurs.

Ces ateliers s'appuieront sur une connaissance fine et commune des territoires concernés en matière d'aménagement, de déplacements, mais aussi d'échanges économiques. Ces connaissances seront apportées par la réalisation d'un atlas de l'aire urbaine et par l'actualisation d'un atlas de l'arc urbain qui pourront être réalisés grâce à l'appui possible de l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne.

Enfin, ces alliances se construiront au travers de différents projets, déjà cités dans ce document, qui concernent la politique de l'énergie et de l'eau. La création d'un Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) permettra de mieux gérer cette problématique. La simplification apportée par la loi NOTRe en matière de mobilités devrait permettre une meilleure coordination entre région et métropole. Une étude des mobilités dans l'aire urbaine sera menée en ce sens.

La présence sur les salons devra aussi devenir un thème majeur de ces coopérations territoriales.

Sur tous ces sujets, il conviendra de trouver des soutiens financiers au travers d'un ou de contrat(s) de réciprocité tels qu'ils sont proposés par l'État.

Dans cette perspective, la métropole pourrait mettre à la disposition de ces communes ses services et ses compétences.

11

RAYONNEMENT CULTUREL ET SPORTIF

Le territoire dispose d'une offre culturelle diverse particulièrement riche, qui allie parfaitement l'exigence d'une culture populaire et la qualité du plus haut niveau. Cette offre nourrit un foisonnement tout au long de l'année, qu'il peut être intéressant de déclouonner pour en augmenter le potentiel de rayonnement.

L'achèvement de la rénovation du musée des Beaux-Arts est un atout majeur pour le développement de l'attractivité culturelle de la métropole, dont elle devra tirer les fruits.

La perspective de remise à niveau du grand théâtre, en lien avec la rénovation de la place de la Sainte-Chapelle, va dans le sens d'une articulation de la création culturelle contemporaine avec l'offre patrimoniale, visant à affirmer la place de l'art dans la ville.

Un projet d'ensemble structurant peut contribuer à renforcer la typicité de l'offre culturelle de la métropole, à lui donner une identité forte à travers les arts.

L'école supérieure de musique doit aussi être dotée de nouveaux moyens adaptés.

Il convient également de réfléchir à de nouveaux lieux de l'économie créative s'appuyant sur de nouvelles pratiques collaboratives et participatives.

D'autres initiatives sont proposées, comme par exemple la capacité pour la métropole d'initier des appels à projet. Enfin, pourrait être étudiée l'émergence d'un grand événement, structurant l'existant et susceptible de fédérer toutes les communes et les habitants dans une perspective de rayonnement national.

En matière sportive, le territoire métropolitain est également très riche. Il permet à la fois la pratique sportive de haut niveau et des pratiques accessibles à tous les publics, grâce à des équipements nombreux couvrant le territoire des 24 communes de la métropole.

Une réflexion doit s'engager afin de mettre en place une véritable mutualisation des équipements afin d'assurer l'accessibilité de tous les habitants du territoire aux nombreuses offres.

Pour le sport de haut niveau, le DFCO, acteur majeur de la notoriété sportive dijonnaise, projette de développer son centre d'entraînement et de monter en «gamme» son centre de formation. La métropole en facilitera son implantation.

Dans cette même ambition, la métropole soutient la réhabilitation du Creps, qui a vocation à devenir une «base arrière» d'accueil de délégations étrangères, pour les Jeux olympiques de Paris en 2024.



12

UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE ET FÉDÉRATRICE

La création de la métropole a conduit à élaborer un pacte de gouvernance renouvelé, approuvé lors du conseil métropolitain du 28 septembre 2017.

Il vise à élargir les compétences déléguées au bureau métropolitain tout en réservant l'examen des dossiers stratégiques au conseil.

Une conférence métropolitaine des maires est instituée afin de permettre la meilleure coordination entre la métropole et les 24 communes sur les sujets d'intérêt métropolitain ou visant à l'harmonisation de l'action publique.

Par exemple :

- le développement de schémas de cohérence, dans un objectif de bonne gestion, assure pour tous l'égalité d'accès aux équipements ;
- une étape parallèle pourrait être un groupe de réflexion sur les questions financières.

Le pacte introduit aussi une suppléance pour les communes n'ayant qu'un seul conseiller ainsi que la possibilité de participation, dans les commissions, de deux élus non métropolitains par commune.

La création d'un Conseil Stratégique de Développement permettra d'associer, selon des modalités à définir, les acteurs de l'attractivité métropolitaine aux réflexions stratégiques de la métropole. La mise en œuvre de services aux communes représente un autre axe de consolidation métropolitaine.

Au service d'une culture partagée, le pacte est à la croisée de plusieurs dynamiques :

- le développement d'une identité professionnelle métropolitaine pour les agents de la métropole et des 24 communes : un espace de travail commun entre les agents de Dijon métropole et les agents de ces 24 communes sera ainsi créé ;
- le lancement de carrefours des citoyens en direction de chacune des communes permettra à la métropole d'aller à la rencontre des citoyens et de rendre ceux-ci acteurs de cette mutation. Ces carrefours permettront notamment de présenter la métropole et son projet.



La métropole et son projet adoptés par les élus en 2017
La transformation de la communauté urbaine du Grand Dijon en métropole était l'unique point à l'ordre du jour du conseil extraordinaire du 6 mars 2017. C'est dans cette même salle Alain-Millot, sise au siège de Dijon métropole avenue du Drapeau à Dijon, qu'a été adopté, le 30 novembre 2017, le texte du projet métropolitain que vous avez entre les mains.

UN BASSIN NORDIQUE AU CARROUSEL

La piscine du Carrousel est en cours de reconstruction. En 2019, petits et grands profiteront d'un bassin nordique en plein air, ouvert toute l'année. Le site, à vocation ludique, sera complémentaire de la piscine olympique.

Avec 400 000 nageurs accueillis chaque année, la piscine olympique de Dijon métropole est l'un des grands établissements du genre en France. Son ouverture, en 2010, a répondu, dans un premier temps, aux besoins des nageurs de l'agglomération, mais il manque toujours des lignes d'eau. La piscine du Carrousel, dont la transformation sera achevée en 2019, proposera un second bassin de 50 mètres toute l'année. Devenu « nordique », le bassin extérieur sera en effet accessible pendant les 12 mois de

l'année. Peu de villes en France offrent l'opportunité de se baigner en plein air même en hiver, quand l'eau fume sous l'effet du froid ! À l'extérieur, les familles trouveront également une aire de jeux et un pentagliss. Le bâtiment abritant la piscine de 25 mètres sera reconstruit, et intégrera également un bassin polyvalent, une lagune de jeux pour les enfants, un espace bien-être (sauna-hammam) et fitness et un coin restauration. L'ensemble du projet représente un investissement de 20 millions d'euros, indispensable pour remettre à niveau ce « stade nautique » construit dans les années 1960. Avec une vocation ludique, complémentaire du caractère plus « sportif » de la piscine olympique, le Carrousel ainsi transformé deviendra l'un des équipements sportifs majeurs de la métropole.



ANNEXES



PROJET MÉTROPOLITAIN

LISTE DES ACTIONS

L'ATTRACTIVITÉ DE LA CAPITALE

LA VILLE EN PROJETS

- CIGV UNESCO : pôle culture
- CIGV UNESCO : la cité dans la ville
- Rénovation complète des quais de la gare
- Étude urbaine des sites métropolitains
- Étude sur le nœud ferroviaire dijonnais
- Améliorer l'accès de la métropole depuis les rocadés
- Mise en lumière Dijon centre-ville
- Création d'un FabLab
- Développer des appels à projets

LA MÉTROPOLE ÉCOLOGIQUE

ALIMENTATION, ÉNERGIE, EAU, BIODIVERSITÉ, AIR

- Tendre à l'autosuffisance alimentaire
- Agrandissement du centre de tri des déchets
- Transition énergétique habitat : animation
- Transition énergétique habitat : travaux
- Protection des aires de captage de l'eau
- Sécurisation des ressources en eau
- Création d'une unité de méthanisation de déchets
- Qualité de l'air. Mobilités douces
- Accès des pôles économiques de Valmy par les modes doux
- Prioribus
- Renouvellement matériel TC

LA MÉTROPOLE DES SAVOIRS

UNIVERSITÉ, FORMATION ET START-UP

- Fusion des universités
- Développer l'accueil des étudiants étrangers
- Création d'une école d'architecture
- Création du campus ESTP (École supérieure des travaux publics) Paris à Dijon
- Création du campus ESITC (École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction) Paris à Dijon
- Implantation sur le Campus d'une nouvelle école d'ingénieurs en électronique, informatique et numérique - ESEO
- Création d'un département d'odontologie
- Agrandissement de l'ESIREM sur le campus universitaire
- Extension du campus de Sciences Po Dijon
- Création d'une école vétérinaire
- Soutien au programme i-site et Grand Campus
- I-site: école universitaire de recherche
- Cluster Créativ': soutien à la GPEC de territoire
- Soutien aux doctorants / création d'entreprises
- Locaux low cost pour les start-up

LA MÉTROPOLE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Élargissement des politiques sociales
- Mixité sociale et attributions pour HLM

DE NOUVELLES COOPERATIONS AVEC LA RÉGION BFC

- Avenant au SRDEII - Convention
- Participation de la métropole à l'AER
- Structuration DGD attractivité/rayonnement, travail par filière
- TIGA-Dijon, territoire modèle du «système alimentaire durable en 2030»
- Copilotage Vitagora
- Contribution de la métropole au SRADDET

SOUTIEN AUX FILIÈRES

- Pour une nouvelle étape de la filière agro-alimentaire
- Renforcer le pôle entreprises de la CIGV



- Développement AgrOnov
- Construction de la maison du futur en soins de suite et de rééducation Réadaptic
- Imagerie médicale TEP/IRM
- Développement de la médecine génomique
- Schéma de développement touristique métropolitain
- e-tourisme
- Le CREM accélérateur de la filière numérique
- Doublement du data center UB

ALLIANCES TERRITORIALES

- Atlas de l'aire urbaine et ateliers
- Atlas de l'arc urbain et ateliers
- Création d'un EPAGE
- Étude des mobilités de l'aire urbaine
- Présence aux salons professionnels
- Contrat de réciprocité
- Ressources métropole / communes extérieures

RAYONNEMENT CULTUREL ET SPORTIF

- Rayonnement culturel de la métropole
- École supérieure de musique
- Nouveaux lieux pour l'économie créative
- Grand événement métropolitain
- Centre d'entraînement et de formation du DFCO
- Rénovation CREPS. Paris JO 2024

GOVERNANCE RENOUVELÉE ET FÉDÉRATRICE

- Pacte de gouvernance renouvelé
- Schéma de cohérence des équipements
- Conseil Stratégique de Développement
- Développement des services aux communes
- Carrefours des citoyens

LISTE & DÉFINITIONS DES ACRONYMES

AMI-TIGA

Appel à manifestation d'intérêt « territoire d'innovation de grande ambition »

BBC

Bâtiment basse consommation

BFC

Bourgogne-Franche-Comté

CCAS

Centre communal d'action sociale

CDC

Caisse des dépôts et consignations

CEA

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives

CIAP

Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine

CIGV

Cité internationale de la gastronomie et du vin

CNRS

Centre national de la recherche scientifique

CPME

Confédération des petites et moyennes entreprises

CREM

Conception réalisation exploitation maintenance

CRIFOP

Centre régional insertion formation professionnelle

CRSD

Contrat de redynamisation du site de défense

CSD

Conseil stratégique de développement

DGS

Direction générale des services

EPAGE

Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux

EPCI

Établissement public de coopération intercommunale

ESITC

École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction

ESTP

École supérieure des travaux publics

ETP

Équivalent temps plein

FAJ

Fonds d'aide aux jeunes

FSL

Fonds de solidarité logement

GPEC

Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

IAA

Industrie agro-alimentaire

INRA

Institut national de la recherche agronomique

INSERM

Institut national de la santé et de la recherche médicale

MAPTAM

Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

MBA

Musée des Beaux-Arts

MDEF (devenue Créativ')

Maison de l'emploi et de la formation

MEDEF

Mouvement des entreprises de France

NOTRe

Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République

OPCA

Organisme paritaire collecteur agréé

PAT

Projet alimentaire territorial

PIA

Programme d'investissement d'avenir

PLUi

Plan local d'urbanisme intercommunal

R&D

Recherche et développement

SAAT

Société d'accélération du transfert de technologies

SCoT

Schéma de cohérence territoriale

SPL

Société publique locale

SPLAAD

Société publique locale «aménagement de l'agglomération dijonnaise»

SRADDET

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRDEII

Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

TEP-IRM

Association de l'imagerie par résonance magnétique (IRM) avec une caméra TEP

UB

Université de Bourgogne

UMR

Unité mixte de recherche

40 avenue du Drapeau
BP 17510 - 21075 Dijon Cedex
Tél. 03 80 50 35 35
contact@metropole-dijon.fr

www.metropole-dijon.fr

